

Les comités d'éthique de la recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources

Marie-Alexia Masella, Charles Dupras and Emmanuelle Marceau

Volume 7, Number 2-3, 2024

Numéro hors-thème & Ateliers de la SCB
Open Issue & CBS Workshops

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1112281ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1112281ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Masella, M.-A., Dupras, C. & Marceau, E. (2024). Les comités d'éthique de la recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources. *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 7(2-3), 75–99.
<https://doi.org/10.7202/1112281ar>

Article abstract

The development of research ethics in the college environment raises specific concerns given the particularities of this environment. This study focuses on three priority issues for the college research ethics community: 1) the question of resources for ethics review by college network research ethics boards; 2) the review of multi-jurisdictional research projects; and 3) the review of student course-based research activities. In order to sound out this community on its concrete realities with regard to these issues, we carried out a mixed real time Delphi study using the Surveylet platform, during which we engaged 31 panelists in dialogue over a total period of five weeks. This article presents the results of our statistical and thematic analysis of the responses obtained, the main consensuses and dissensus identified on the three issues, as well as possible solutions to overcome these issues inspired by the panelists' proposals.



ARTICLE (ÉVALUÉ PAR LES PAIRS / PEER-REVIEWED)

Les comités d'éthique de la recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources

Marie-Alexia Masella^a, Charles Dupras^a, Emmanuelle Marceau^{a,b}

Résumé

Le développement de l'éthique de la recherche dans le milieu collégial soulève des préoccupations spécifiques, compte tenu des particularités de ce milieu. Cette étude s'intéresse à trois enjeux prioritaires de la communauté d'éthique de la recherche du collégial : 1) la question des ressources pour l'évaluation éthique par les comités d'éthique de la recherche du réseau collégial; 2) l'évaluation de projets de recherche relevant de plusieurs autorités; et 3) l'évaluation des activités de recherche conduite dans le cadre de cours par des étudiantes et étudiants. Afin de sonder cette communauté sur ses réalités concrètes face à ces enjeux, nous avons réalisé une étude mixte de type Delphi en temps réel grâce à la plateforme Surveylet, au cours de laquelle nous avons mis en dialogue 31 panélistes durant une période totale de cinq semaines. Cet article présente les résultats de notre analyse statistique et thématique des réponses obtenues, les principaux consensus et dissensus identifiés au sujet des trois enjeux, ainsi que des pistes de solutions pour surmonter ces enjeux inspirés par les propositions des panélistes.

Mots-clés

éthique de la recherche, réseau collégial, comité d'éthique de la recherche, CÉR, Delphi en temps réel

Abstract

The development of research ethics in the college environment raises specific concerns given the particularities of this environment. This study focuses on three priority issues for the college research ethics community: 1) the question of resources for ethics review by college network research ethics boards; 2) the review of multi-jurisdictional research projects; and 3) the review of student course-based research activities. In order to sound out this community on its concrete realities with regard to these issues, we carried out a mixed real time Delphi study using the Surveylet platform, during which we engaged 31 panelists in dialogue over a total period of five weeks. This article presents the results of our statistical and thematic analysis of the responses obtained, the main consensus and dissensus identified on the three issues, as well as possible solutions to overcome these issues inspired by the panelists' proposals.

Keywords

research ethics, college network, research ethics board, REB, real-time Delphi

Affiliations

^a Programmes de bioéthique, Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique de l'Université de Montréal, Montréal, Québec, Canada

^b Cégep du Vieux Montréal, Montréal, Québec, Canada

Correspondance / Correspondence: Marie-Alexia Masella, marie-alexia.masella@umontreal.ca

INTRODUCTION

Plusieurs établissements collégiaux québécois se sont dotés de politiques institutionnelles en matière d'éthique de la recherche et ont mis sur pied des comités d'éthique de la recherche (CÉR) au cours des dernières années (1-3). Ces comités ont pour mandat d'assurer le respect des principes d'éthique de la recherche, tels de présentés dans l'Énoncé de politiques des trois conseils 2 (EPTC 2) (4), une obligation entérinée par la signature de l'*Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche* (5). La recherche au sein du réseau collégial étant conduite dans un milieu riche, diversifié et singulier (6), le déploiement de l'éthique de la recherche dans ce contexte soulève quelques défis particuliers (2,7,8). Peu de recherches se sont intéressées à ces défis et ont tenté d'y apporter des pistes de solution. Cette étude avait pour objectif de caractériser ces enjeux en s'appuyant sur l'expérience vécue des actrices et acteurs principaux de l'évaluation éthique des projets de recherche dans le milieu collégial. Pour y parvenir, nous avons conduit une consultation interactive de cinq semaines par le biais d'une plateforme Delphi en temps réel.

Trois enjeux nous apparaissent particulièrement importants et ont retenu notre attention dans le cadre de cette étude : 1) les ressources limitées pour l'évaluation de la recherche en milieu collégial (7,8); 2) la complexité de l'évaluation de projets de recherche relevant de plusieurs autorités; et 3) le fardeau que peut représenter l'évaluation des activités de recherche conduites par les étudiantes et étudiants dans le cadre de cours et dont l'objectif principal est pédagogique.

1. **Ressources disponibles pour l'évaluation** : Cet enjeu concerne la question de la gestion des ressources humaines, financières, technologiques, logistiques ou informationnelles des CÉR en milieu collégial.
2. **Recherche relevant de plusieurs autorités** : Selon la section A du chapitre 8 de l'EPTC 2, un projet de recherche peut nécessiter l'évaluation par plusieurs CÉR (9). Cette évaluation multiple peut représenter un processus long et exigeant, notamment pour les chercheuses et chercheurs (8,10). Même si différents modèles d'évaluation multiculturelle sont proposés par l'EPTC2¹, il est nécessaire d'analyser leur utilisation et leur mise en œuvre.

¹ Le dernier date de janvier 2023 et offre la possibilité de retirer l'exigence d'une entente officielle entre les établissements pour que les CÉR puissent directement se prémunir des modèles de délégation et de réciprocité, pour les projets à risque minimal (11).

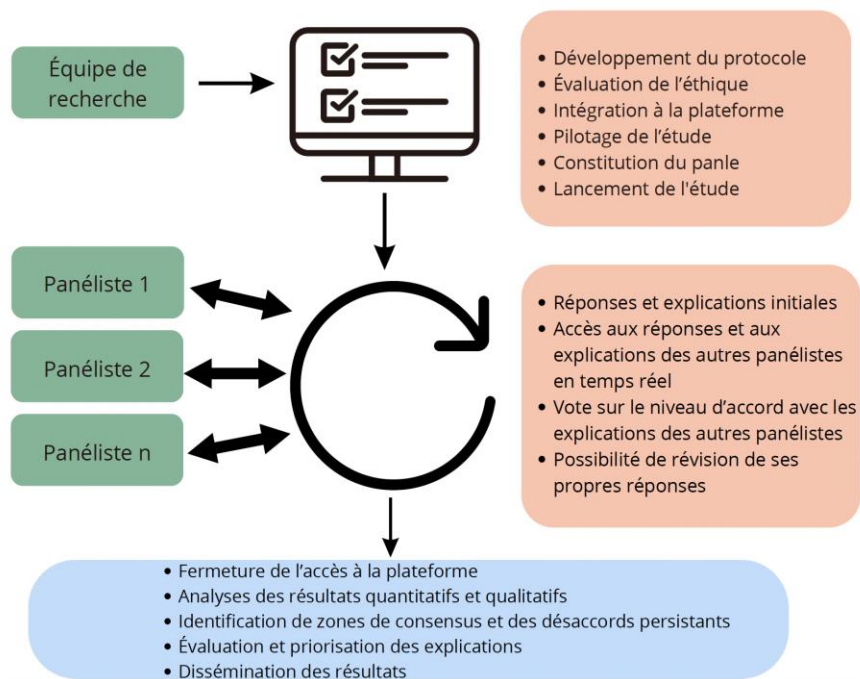
3. **Recherche dont l'objectif est pédagogique** : La recherche est une exigence pour certains élèves du réseau collégial dans le cadre de leur parcours scolaire (8,12). En vertu de l'article 2.1 de l'EPTC 2 (9), de telles activités doivent être évaluées par le CÉR de l'établissement, ce qui pose des défis de gouvernance et de gestion de ressources bien réels et ce, même si les activités de recherche à risque minimal peuvent être déléguées par le CÉR, par exemple, au département d'affiliation des étudiantes et étudiants ou à une autre entité similaire (9).

MÉTHODOLOGIE

Choix de la méthode

L'étude Delphi en *temps réel*, tout comme la méthode Delphi classique, est une méthode empirique mixte alliant les approches qualitatives et quantitatives, qui permet d'obtenir l'avis d'experts ou de parties prenantes ayant une très bonne connaissance d'un sujet précis ou de circonstances données. Elle repose sur une approche itérative grâce à laquelle les panélistes (les participantes et participants) peuvent prendre connaissance de l'avis du groupe avant la fin de l'étude et, au besoin, ajuster leurs réponses à la lumière de la perspective de leurs pairs (voir Fig. 1). Contrairement au Delphi classique, où les questionnaires sont administrés par rondes, le Delphi en temps réel repose sur une technologie rendant possibles l'agrégation simultanée des réponses et la rétroaction immédiate, dès qu'une réponse est soumise (13). Cette approche favorise une interaction dynamique entre les panélistes, diminue les temps d'attente entre les rétroactions, et réduit les taux d'attrition au cours de l'étude (13). L'étude Delphi est par ailleurs reconnue comme pertinente pour la prise de décision et l'élaboration de recommandations concrètes en situations complexes (13-15). Elle offre trois avantages importants : 1) la participation peut se faire par une plateforme web; 2) elle est asynchrone, de sorte que les personnes y prennent part au moment qui leur convient le mieux; et 3) les réponses aux questions sont semi-anonymes, c'est-à-dire que l'identité des personnes n'est connue que par l'équipe de recherche et non par les autres panélistes de la consultation (13-16). Cette dernière caractéristique favorise l'expression libre de toutes et de tous, en minimisant l'influence induite de relations de pouvoir ou d'autorité sur les réponses (13).

Figure 1 : Processus du Delphi en temps réel



Approbations éthiques

Nous avons obtenu l'approbation éthique de deux CÉR, soit celui du Cégep du Vieux Montréal (certificat n° 2023-06_R) et du Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES) de l'Université de Montréal (certificat n° 2022-1741), à l'automne 2023. Les renouvellements ont été obtenus à l'automne 2024.

Panélistes et recrutement

Les panélistes œuvrent dans le domaine de la recherche ou de l'éthique de la recherche au Québec, dans le milieu du collégial. Quatre profils de panélistes étaient recherchés² :

1. Des membres de CÉR d'établissement collégial;

² La perspective d'autres parties prenantes en éthique de la recherche en milieu collégial est également importante et elle pourrait faire l'objet de projets de recherche complémentaires.

2. Des membres du personnel de soutien de CÉR du réseau collégial;
3. Des cadres responsables des activités de recherche au sein d'un établissement collégial;
4. Des personnes ayant une expertise (ou une expérience significative) en éthique de la recherche dans le milieu collégial.

Le recrutement a débuté en janvier 2023 et s'est terminé en mars 2023. L'Association pour la recherche au collégial (ARC³), organisme collaborateur à ce projet, a facilité le recrutement des panélistes par la diffusion de l'annonce du projet à sa liste de membres et dans divers événements touchant à la recherche dans le réseau collégial. Nous avons également eu recours à la méthode « boule de neige », où nous avons invité les personnes sollicitées à partager notre invitation à leur entourage professionnel. Les panélistes qui répondaient à l'un, ou plusieurs, des quatre profils précédemment énoncés et qui étaient intéressés à prendre part à la recherche étaient invités à contacter la coordinatrice du projet, qui s'est assurée de leur éligibilité. Un total de 31 personnes a été retenu pour prendre part à l'étude. Ce nombre respecte les lignes directrices pour les groupes homogènes dans les écrits disponibles sur la méthode Delphi (13).

Outils de collecte de données

Le questionnaire a été développé en partenariat avec nos collaboratrices et collaborateurs. Il comprenait deux volets. Le premier visait à caractériser le profil socio-démographique et professionnel des panélistes de la consultation. Le second visait à : 1) caractériser avec précision les problèmes; 2) mieux comprendre les sources (causes, raisons) les plus importantes de ces difficultés; 3) identifier les pistes de solutions ou les stratégies, telles que des outils ou des recommandations, les plus prometteuses pour résoudre ces problèmes; et 4) anticiper les barrières possibles à l'implantation de telles solutions ou stratégies. En plus de questions précises portant sur chacun des trois enjeux (sections), le questionnaire comportait deux questions plus générales à la toute fin. Chaque section était composée de 3 à 4 énoncés rédigés à l'affirmative. Les panélistes ont pu indiquer leur niveau d'accord avec ces énoncés grâce à une échelle de Likert à 5 points et ont pu partager leurs explications quant à leur réponse dans une boîte à commentaires prévue à cette fin sous chaque question (voir Fig. 2). À l'issue de chaque section, une question portant sur les recommandations ou propositions d'outils était soumise aux panélistes pour qu'ils et elles puissent partager leurs idées. Les deux dernières questions générales du questionnaire portaient sur le classement de ces enjeux par ordre d'importance ainsi que sur l'existence d'autres défis ou enjeux non spécifiés dans cette étude. Le questionnaire est disponible en annexe.

Le questionnaire a été administré sur la plateforme en ligne Surveylet (Calibrum). Cette plateforme est considérée comme la plus performante pour ce type d'étude par Aengenheyster et ses collaborateurs (17). Le questionnaire a également été testé par la plupart de nos collaboratrices et collaborateurs durant une semaine avant son lancement, afin de tester la plateforme, les modalités de réponses et les fonctionnalités de la plateforme.

Figure 2 : Extrait du questionnaire du Delphi intégré dans la plateforme Surveylet

Section 1 : Ressources disponibles pour l'évaluation de l'éthique

Information importante : Cette recherche s'intéresse à votre expérience personnelle. Nous souhaitons rendre compte de la réalité de votre pratique, basée sur votre vécu et votre avis. Il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation de vos connaissances. Ainsi, pour chaque question, merci de partager votre niveau d'accord avec l'énoncé proposé et de formuler quelques explications pour soutenir votre réponse. Ces explications peuvent contenir des exemples, des précisions, des recommandations ou tout autre commentaire que vous jugez pertinent.

10- Formation des personnes

Les personnes impliquées dans l'évaluation éthique des projets de recherche dans le réseau collégial possèdent généralement une formation adéquate ou suffisante en éthique de la recherche pour réaliser le mandat du CER. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

1. Fortement en désaccord
 2. Plutôt en désaccord
 3. Neutre
 4. Plutôt d'accord
 5. Tout à fait d'accord

Mes commentaires

Déroulement de la participation

La collecte de données s'est effectuée sur cinq semaines, du 27 mars au 3 mai 2023. Une courte vidéo explicative sur la méthode Delphi en temps réel et sur l'utilisation de la plateforme Surveylet a été produite et fut rendue disponible lors de la première connexion des panélistes, afin de faciliter leur participation. La première semaine de consultation était dédiée à l'obtention du consentement des panélistes, la complétion du questionnaire socio-professionnel ainsi que la complétion du questionnaire du Delphi une 1^{re} fois. Les panélistes n'avaient pas d'accès aux réponses du groupe durant cette période.

³ Depuis 1988, l'ARC a pour mission de promouvoir la recherche collégiale, notamment en encourageant et en facilitant la mise en place de politiques de la recherche, de plans de développement de la recherche et de procédures efficaces pour l'administration de l'activité de recherche en milieu collégial.

Lors des semaines 2 et 3, nous avons donné accès aux réponses du groupe et aux statistiques pour chaque question. Par messagerie de la plateforme, nous avons invité les panélistes à réviser leurs réponses et leurs explications ainsi qu'à évaluer leur niveau d'accord avec les explications grâce à une échelle de Likert à 5 points. Contrairement au niveau d'accord des panélistes avec les énoncés proposés, leur niveau d'accord avec les commentaires des autres panélistes n'était pas rendu public. La semaine 4 était identique aux semaines 2 et 3 à l'exception de l'affichage du niveau de consensus pour chaque question, rendu alors disponible aux panélistes. La semaine 5 était dédiée à la collecte des dernières réactions des panélistes face à la position du groupe, leur permettant également de voter sur les meilleures explications fournies par les autres panélistes pour justifier leur prise de position.

Analyses

Des analyses statistiques descriptives ont été réalisées pour toutes les questions, en plus d'une analyse de consensus, pour les questions touchant les trois axes. Contrairement à la recherche d'unanimité qui vise l'accord de tous, la recherche de consensus s'intéresse à l'atteinte d'un accord par un pourcentage significatif prédéfini d'individus. Dans le cadre de ce projet, et en accord avec les écrits disponibles, nous avons prédéfini ce pourcentage à 80%⁴. L'étude de type Delphi permet par ailleurs d'identifier des justifications de la part des panélistes pouvant expliquer les désaccords toujours persistants après la période de consultation. Ainsi, en plus des analyses quantitatives, une analyse thématique qualitative a été réalisée sur les explications apportées par les panélistes de la consultation suite à leur choix de niveau d'accord. Concernant la sélection des extraits partagés dans cet article, nous avons souhaité présenter ceux qui illustraient le plus clairement et explicitement certaines constatations que nous avons pu faire lors des résultats. Une fois ce critère appliqué nous avons autant que possible présenté des commentaires émis par différents panélistes, afin d'avoir une représentativité des perspectives la plus juste possible. Cependant, il faut aussi noter que tous les panélistes n'ont pas inscrit de commentaire à la suite de chaque question. Ainsi, certaines et certains panélistes ont davantage appuyé leur choix de réponse par un commentaire, ce qui peut expliquer que certains panélistes sont cités plusieurs fois dans cet article. Nous avons également essayé de présenter les commentaires qui ont bénéficié du plus de votes, ou du plus grand niveau d'accord ou encore du plus bas niveau d'accord pour des questions de représentativité. Toutefois, sachant que des facteurs autres que les votes des panélistes peuvent influencer le nombre de votes et le niveau d'accord partagé, il nous a paru important de partager des commentaires qui illustrent certaines constatations que nous avons pu faire même si le niveau de vote est plus faible. Par exemple le moment de publication d'un commentaire durant le Delphi peut avoir une influence sur le nombre de votes et le niveau d'accord : un commentaire partagé durant la première semaine du Delphi bénéficiera de quatre semaines pour être lu et noté par les autres panélistes alors qu'un commentaire partagé durant la dernière semaine n'aura pas bénéficié du même temps d'exposition.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Échantillon

Sur les 31 personnes initialement recrutées, 27 personnes ont pris part au Delphi durant les cinq semaines et une personne a complété une fois le questionnaire socio-professionnel et les questions concernant l'enjeu 1. Ainsi, notre analyse porte sur les données de 28 personnes en ce qui concerne les caractéristiques socio-professionnelles et les questions sur la disponibilité des ressources (enjeu 1), puis sur les données de 27 personnes en lien avec l'évaluation éthique de projet de recherche relevant de plusieurs autorités (enjeu 2) et l'évaluation éthique de projets menés dans le cadre de cours et à visée pédagogique (enjeu 3). Le tableau ci-après présente les caractéristiques, les formations et les rôles occupés par les participants et participantes :

⁴ La plateforme Surveylet utilise différentes mesures pour le calcul du consensus : 1) le score de consensus (dans notre cas la moyenne) permet d'identifier quel est le niveau de consensus du groupe; 2) le choix du consensus est ici le point de l'échelle de Likert (1 à 5) qui correspond à la moyenne des niveaux d'accord du groupe; 3) la stabilité du groupe (donné en pourcentage) indique la force du consensus (plus les réponses sont proches de la moyenne, plus la stabilité du groupe est forte et donc le pourcentage est élevé); 4) le seuil de stabilité est défini par l'équipe de recherche (dans notre cas la valeur était de 80%), et détermine la valeur seuil à atteindre pour parler de consensus; 5) le statut du consensus est une indication binaire qui indique s'il y a consensus ou dissensus selon que la stabilité de groupe soit supérieure ou inférieure au seuil de stabilité préalablement défini.

Tableau 1 : Présentation des données socio-professionnelles des panélistes

Données collectées	Sous-catégories	Nombre de panélistes
Groupe d'âge	18-25 ans	0
	26-35 ans	5
	36-45 ans	12
	46-55 ans	4
	56-65 ans	5
	66-75 ans	2
	76 ans ou plus	0
Sexe à la naissance	Masculin	12
	Féminin	16
Appartenance à une minorité visible	Oui	1
	Non	26
	Je préfère ne pas répondre	1
Rôle en éthique de la recherche au collégial*	Membre d'un comité d'éthique de la recherche (CÉR) du réseau collégial	21
	Membre du personnel de soutien ou de coordination de CÉR du réseau collégial	10
	Cadre responsable de la recherche	4
	Personne ayant une expertise (ou une expérience significative) en éthique de la recherche dans le milieu collégial	5
	Autre : Coordinatrice et coordinateur d'un CÉR universitaire mandaté par 2 collègues	1
Ancienneté quant à l'occupation d'une fonction en éthique de la recherche au collégial	Moins d'un an	6
	Entre 1 et 2 ans	11
	Entre 3 et 4 ans	2
	Entre 5 et 10 ans	8
	11 ans ou plus	1
Type de membre sur le CÉR*	Membre ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR	13
	Membre versé en éthique	3
	Membre ayant une bonne connaissance des lois applicables	0
	Membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec l'établissement	3
	Membre non-votant	5
	Membre sans statut précis	0
Fonctions sur le CÉR*	Non applicable	6
	Présidente ou président	2
	Vice-présidente ou vice-président	3
	Secrétaire de séance	6
	Fonction liée à la gestion ou à la coordination des activités d'un CÉR	14
Formation en éthique de la recherche*	Aucune de ces fonctions	10
	Formation universitaire de 1er cycle (baccalauréat, mineure, etc.)	1
	Formation universitaire de 2ème cycle (maîtrise)	4
	Formation universitaire de 3ème cycle (doctorat)	0
	Formations ponctuelles (conférences ou colloques, formation offerte par le CÉR ou par l'Association pour la recherche au collégial (ARC) par exemple)	25
	Stage d'observation ou de formation	1
	Certificat en éthique de la recherche (ex. : didacticiel du ministère de la Santé et des Services sociaux ou didacticiel EPTC 2, Formation en éthique de la recherche (FÉR) du Groupe en éthique de la recherche)	13
	Autres : Initiation à l'éthique de la recherche durant leur parcours de maîtrise, cours sur l'éthique durant leur cursus académique ou encore expérience acquise dans le cadre de leurs études et de leurs expériences de travail.	5
Aucune formation	2	
Durée d'expérience en éthique de la recherche	Moins d'un an	5
	Entre 1 an et 2 ans	6
	Entre 3 ans et 4 ans	7
	Entre 5 ans et 10 ans	8
	Plus de 10 ans	2

*Pour ces catégories, les panélistes pouvaient donner plus d'un choix de réponse. Ainsi, certaines personnes occupent plusieurs rôles en éthique de la recherche, de même que certaines ont plusieurs fonctions sur leur CÉR ou encore possèdent plusieurs types de formation. En conséquence, l'addition du nombre de panélistes pour les sous-catégories de ces informations peut dépasser le nombre total de 28.

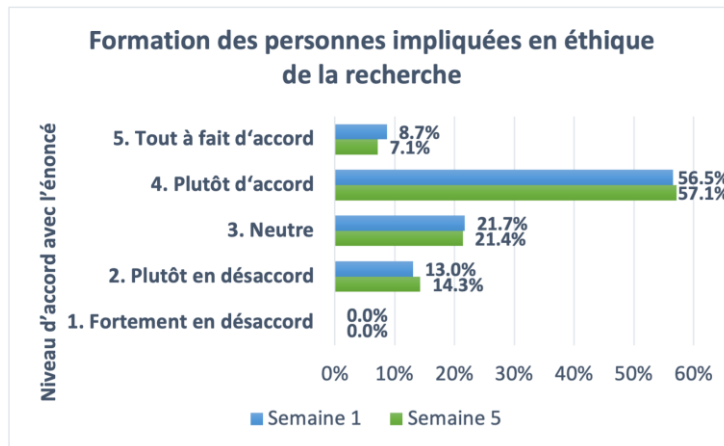
Enjeux ciblés

Plusieurs panélistes (n=14) indiquent qu'ils et elles ne voient pas d'autres enjeux majeurs rencontrés dans leur pratique que ceux ciblés dans cette étude. D'autres panélistes rapportent des enjeux additionnels, tels que la difficulté d'obtenir une aide à la rédaction de politiques d'éthique de la recherche locales dans leur établissement (n=1), le besoin d'une plus grande reconnaissance du rôle des CÉR et des défis qu'ils rencontrent par les gestionnaires (n=2), ou le manque de soutien pour l'évaluation des projets touchant l'intelligence artificielle (n=2).

Enjeu 1 Ressources disponibles pour l'évaluation

Énoncé 1 : Les personnes impliquées dans l'évaluation éthique des projets de recherche dans le réseau collégial possèdent généralement une formation adéquate ou suffisante en éthique de la recherche pour réaliser le mandat du CÉR.

Figure 3 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 1 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=23) et de la 5^{ème} semaine (n =28) de participation



Bien que les réponses des panélistes puissent être parfois divergentes, le seuil de stabilité du groupe demeure plutôt élevé (77%) face à cet énoncé. De plus, un certain nombre d'explications apportées par les panélistes quel que soit leur choix de réponse sont similaires. Plusieurs panélistes (n=17) observent une grande hétérogénéité en matière de formation entre les CÉR. Une ou un panéliste indique que l'absence d'un minimum de formation défini et requis pour être membre d'un CÉR peut entraîner des conséquences sur le niveau de connaissances des membres recrutés. À la lumière des explications des panélistes, il semble néanmoins que certains CÉR exigent une formation minimale (par exemple avoir suivi le didacticiel de l'EPTC2), alors que d'autres mettent davantage l'accent sur le recrutement de membres ayant un *intérêt* pour l'éthique et la recherche, plutôt qu'une *expertise* dans ce domaine, ces derniers profils étant plus rares et difficiles à trouver.

La ou le panéliste 20 partage ainsi son expérience:

Certains membres avaient été mal sélectionnés au départ, sans tenir compte des qualités requises (versée en éthique, en méthodes de recherche, etc.). Certaines personnes avaient été nommées par le syndicat enseignant sans posséder les connaissances pour siéger sur un CÉR. Ces personnes ont acquis des connaissances avec le temps, mais parfois le niveau de base manque. (panéliste 20, 10 votes, niveau d'accord 3,8/5)

Six panélistes soulignent à ce sujet que le recrutement de membres n'ayant pas nécessairement une expertise en éthique de la recherche n'est pas forcément problématique puisque, selon elles, cette expertise s'acquiert avec le temps, à force d'évaluer des projets, de siéger aux réunions du CÉR et de suivre des formations ponctuelles. La ou le panéliste 14 explique aussi que :

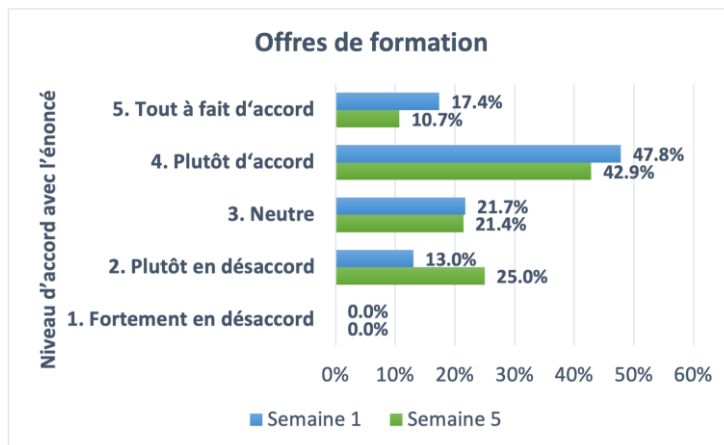
Les membres du comité d'éthique possèdent une formation et une expérience vastes et diversifiées en recherche, mais pas nécessairement en éthique de la recherche. Les connaissances en éthique de la recherche viennent avec l'expérience de l'évaluation éthique, les discussions entre collègues ainsi qu'avec les séances d'information offertes par l'ARC ou divers organismes. C'est pourquoi le comité d'éthique affine son regard éthique avec les années. (panéliste 14, 14 votes, niveau d'accord 4,29/5)

Pour la ou le panéliste 2, la formation des membres du réseau collégial est plutôt suffisante et adéquate. Le problème vient plutôt des projets soumis par le réseau universitaire :

À plusieurs reprises lors d'évaluation de projets de recherche déjà approuvés par un CÉR universitaire, nous nous sommes montrés choqués, voire estomaqués que certains projets soient acceptés aussi facilement par un CÉR universitaire alors que le projet ne passe pas le test de notre CÉR collégial. Après discussion avec des collègues, nous en sommes venus à percevoir que les CÉR collégiaux sont peut-être plus pointus que ceux en milieux universitaires... (panéliste 2, 12 votes, niveau d'accord 3,92/5)

Énoncé 2 : Les offres de formation en éthique de la recherche pour les personnes impliquées dans l'évaluation éthique des projets de recherche dans le réseau collégial sont adaptées et suffisantes.

Figure 4 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 2 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=23) et de la 5^{ème} semaine (n=28) de participation



La polarisation du niveau d'accord envers cet énoncé est un peu plus importante, ce qui est illustré par un niveau de stabilité un peu plus faible (71%) pour cette question. Les justifications apportées restent encore similaires, quel que soit le choix de réponse des panélistes. Plusieurs panélistes (n=10) indiquent que les formations étaient adaptées, mais pas nécessairement suffisantes. La problématique la plus récurrente concerne en particulier le moment des formations offertes :

Les formations sont pertinentes, mais c'est souvent l'horaire qui pose problème et aussi le fait qu'on ne peut pas les suivre en différé. Certains membres arrivent à placer les formations dans leur horaire (les retraités et les chercheurs), mais pour les membres versés en droit et les enseignants c'est plus difficile. (panéliste 20, 12 votes, niveau d'accord 4,18/5)

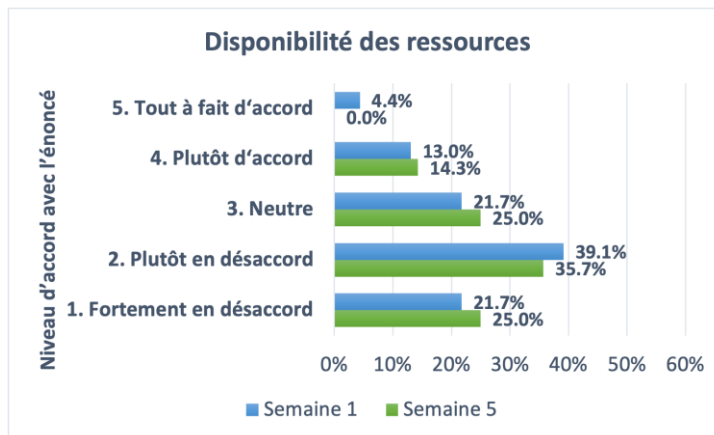
Aussi, même si 14 panélistes sont en mesure de citer plusieurs organisations ou médiums offrant des formations en éthique de la recherche qu'elles connaissent ou utilisent, comme celles de l'ARC, de l'EPTC2, du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, quelques autres (n=3) indiquent à l'inverse ne pas savoir vers qui s'orienter et où chercher pour bénéficier de formations tant générales que spécifiques en éthique de la recherche. Dans la même veine, la ou le panéliste 26 apporte une nuance quant à l'adéquation et l'accès aux formations de l'ARC :

À la lecture des autres commentaires, je constate que les intervenants s'appuient trop sur l'ARC concernant l'offre de formation en éthique. L'ARC fait un excellent travail, mais sa portée en dehors de la communauté des conseillers et conseillères à la recherche est limitée, en effet je constate que peu de président.e.s de CÉR et d'enseignant.e.s participent à ses formations. (panéliste 26, 4 votes, niveau d'accord 3,25/5)

Enfin, de manière plus discrète, un panéliste soulève le manque de mise à jour des formations disponibles qui ne permet pas aux membres ayant déjà suivi des formations de bases, comme celles de l'ARC et les didacticiels en ligne, de les suivre à nouveau.

Énoncé 3 : Les ressources (financières, humaines, organisationnelles, matérielles, etc.) nécessaires à la réalisation du mandat du CÉR sont disponibles et suffisantes.

Figure 5 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 3 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=23) et de la 5^{ème} semaine (n=28) de participation



Comme la répartition des réponses était plutôt semblable sur trois des cinq choix de réponses possibles, le niveau de stabilité de groupe est assez faible (56%), ce qui illustre un dissensus au sein des panélistes concernant cette question. Cependant, là encore, les justifications sont sensiblement les mêmes, quel que soit le choix de réponse des panélistes, même si une plus grande variété de thèmes sont abordés par les personnes en désaccord avec l'énoncé. Les deux ressources les plus discutées sont les ressources financières (n=17) et humaines (n=14). Plusieurs panélistes notent ainsi l'implication bénévole des membres de CÉR (n=6), le faible soutien organisationnel (n=3) reçu ainsi que la surcharge de travail tant générale que pour certaines personnes en particulier (présidente ou président, secrétaire, conseillère ou conseiller du CÉR) (n=8). Plusieurs panélistes (n=7) notent une hétérogénéité de ressources disponibles au sein de l'établissement ou du réseau, qui semblent soulever un sentiment d'injustice chez plusieurs :

Je note aussi une incohérence par rapport à d'autres comités institutionnels, par exemple notre enseignante de biologie qui évalue des projets de recherche pour le Comité institutionnel de biosécurité est déchargée de sa tâche d'enseignement pour ce faire (0,05 ETC). (panéliste 26, 13 votes, niveau d'accord 4,08/5)

Des panélistes (n=5) notent aussi l'influence du nombre de projets à évaluer sur cette question de ressources. Ils et elles indiquent que les CÉR qui font face à un plus grand nombre de demandes d'évaluation ont plus tendance à manquer de ressources. Plusieurs conséquences à ce manque de ressources sont aussi nommées. Cela peut avoir un impact sur le recrutement – les CÉR sans rémunération ou compensation pour les membres étant décrits comme moins attractifs – mais aussi sur l'implication et l'engagement des membres. Le manque de ressources peut aussi obliger les CÉR à prioriser les tâches qu'ils doivent accomplir. Par exemple, l'évaluation des projets de recherche peut être priorisée par rapport au développement de politiques internes. Deux panélistes notent ainsi une inadéquation entre le niveau de responsabilité inhérent aux membres siégeant sur un CÉR, d'une part, et la reconnaissance de l'engagement et de l'investissement dont ils font preuve, d'autre part.

Pour les panélistes ayant indiqué que les ressources sont plutôt suffisantes, ils et elles tenaient tout de même à préciser qu'une plus grande reconnaissance du travail réalisé, notamment par le secrétariat et la présidence, serait toujours appréciée. La ou le panéliste 2 explique que :

Certains CÉR offrent une rémunération pour leurs membres, alors que d'autres non... Je crois qu'un CÉR dont l'expertise et les activités sont reconnues et en demandent devrait offrir une rémunération conséquente. Par contre, je suis aussi d'avis que c'est le rôle des chercheur.se.s établi.e.s d'encadrer la recherche pour les autres. Ce n'est ni une question de vocation ni une question d'attribution d'une charge non-équitable à une poignée de chercheur.se.s, mais bien une question de participation à des tâches qui devraient selon moi être attribuées dans une rotation plus régulière (disons aux 5 ans). (panéliste 2, 10 votes, niveau d'accord de 3,3/5)

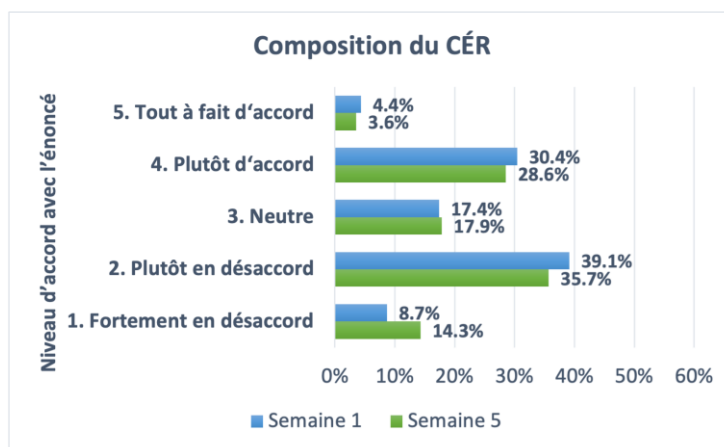
La ou le panéliste 25 précise aussi que :

Le recrutement de personnes est toujours un enjeu, mais je crois que les CÉR arrivent à bien fonctionner malgré cette contrainte. Pour ce qui est du lieu de rencontre ou des besoins financiers, je ne crois pas que cela limite la portée du mandat des CÉR. (panéliste 25, 10 votes pour un niveau d'accord de 2,4/5 avec le commentaire)

Il est important de noter que cette affirmation a fait réagir ses pairs qui pour la plupart n'étaient pas en accord avec cette ou ce panéliste.

Énoncé 4 : L'EPTC 2 indique dans son article 6.4 qu'un CÉR doit être composé d'au moins cinq membres : « Deux membres ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR ; un membre versé en éthique ; un membre ayant une bonne connaissance des lois applicables [...] ; un membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec l'établissement » (EPTC 2, 2022, p. 109-110). Dans le réseau collégial, les établissements arrivent aisément à satisfaire à ces exigences en matière de composition du CÉR.

Figure 6 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 4 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=23) et de la 5^{ème} semaine (n=28) de participation



Concernant cet énoncé, bien qu'aucun consensus n'ait été atteint (niveau de stabilité de groupe faible de 58%), les justifications apportées comportent encore une fois, de nombreuses similarités. Ainsi, plusieurs panélistes (n=12) expliquent rencontrer des difficultés dans le recrutement, notamment de certains profils de membres tels que ceux possédant une expertise en droit, ou étant enseignantes et enseignants, professionnelles et professionnels et membres de la communauté⁵, quel que soit leur choix de réponse. Plusieurs conditions freinant le recrutement sont aussi relevées : l'absence de rémunération et de compensation (n=5), le fait que le réseau collégial soit un petit milieu (n=3), la surcharge de travail associée à l'implication dans le CÉR (n=2) et le manque de disponibilité et d'intérêt de membres potentiels (n=1). La ou le panéliste 20 explique ainsi que :

Nous sommes en recrutement depuis plus d'un an et nous arriverons bientôt à satisfaire les demandes de l'EPTC 2. Nous avons fait face à des difficultés liées aux conflits d'intérêts. Plusieurs personnes étaient intéressées à siéger à titre de versées en méthodes de recherche, mais était en conflit d'intérêts avec l'équipe de chercheurs qui dépose au CÉR. Le collégial, c'est un petit milieu. Pour le poste de versé en éthique, nous avons dû aller à l'extérieur de notre région. La personne siège à distance. Pour la personne qui se demande si c'est une pratique correcte de siéger sur deux fonctions, je réponds non. Ceci ajoute à la complexité de recrutement. (panéliste 20, 11 votes, niveau d'accord 4,09/5)

Les panélistes rapportent ainsi majoritairement le manque de ressources dans le réseau collégial pour les CÉR. Face aux défis rencontrés afin de mener à bien le mandat du CÉR, les panélistes apportent des propositions d'outils ou des recommandations pour tenter de solutionner un ou plusieurs de ces enjeux. La mise en place de solutions concerne notamment les aspects financiers (n=7) et le besoin de formations en éthique de la recherche (n=7). Nous présentons plus en détail les outils souhaités ou proposés sur cet enjeu dans la section « outils » à venir dans cet article.

Discussion

En matière de ressources disponibles pour l'évaluation éthique des projets de recherche, il est important de noter que des enjeux en matière de formation des membres de CÉR en éthique de la recherche comme les difficultés d'accès à des formations, l'absence de niveau minimum défini, ou encore l'hétérogénéité relative aux connaissances en éthique entre les membres sont relevés par les panélistes. Ces enjeux sont également retrouvés dans les écrits disponibles (18-21). Une étude menée par Stockley et ses collègues au Canada en 2016 a mis de l'avant que les membres de CÉR, même si elles et ils sont plutôt généralement satisfaites et satisfaits de leur niveau de connaissances en éthique de la recherche, ne connaissent pas tous les textes normatifs comme l'EPTC2 (18). D'après les auteurs, 59,2% des répondants n'ont lu aucune version de l'EPTC2

⁵ À titre de rappel, les différentes expertises attendues sur un CÉR selon l'EPTC2 2022 (4) sont les suivantes : au moins deux membres ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR, au moins un membre versé en éthique, au moins un membre ayant une bonne connaissance des lois applicables et au moins un membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec l'établissement.

et seuls 21,5% sont capables de citer adéquatement les principes directeurs de ce texte (18). À ce manque de formation, voire de connaissance éthique, s'ajoute l'absence de clarté quant au niveau minimum de formation attendu, relevée tant par les panélistes de notre étude que par d'autres auteurs (20). Même si certains CÉR ont des critères en matière de formation initiale et continue, il n'est pas aisé de savoir ce qui devrait obligatoirement être enseigné, partagé et attendu (20). Une étude menée par Preto en 2006 (21) met aussi en lumière le sentiment d'un manque de formation de la part de membres de CÉR universitaires canadiens. En plus de cet enjeu, s'ajoute celui du format des formations proposées. Comme l'ont avancé plusieurs panélistes dans notre étude, le temps disponible ainsi que le moment et la localisation de la formation proposée peuvent influencer les possibilités d'y assister et de la suivre. Ces facteurs sont également relevés dans les écrits disponibles, où tout comme les panélistes, des formations asynchrones sont plébiscitées (18,19). Les panélistes, comme plusieurs auteurs, rappellent aussi l'importance d'avoir accès à différents niveaux de formation afin de pallier les besoins de tous les membres du CÉR, que ces personnes soient débutantes ou expertes (18,19).

Les enjeux en lien avec la disponibilité et l'adéquation des ressources nécessaires pour la réalisation du mandat des CÉR en milieu collégial, bien que très présents selon nos panélistes, sont peu assez documentés dans les écrits disponibles. Certains articles en font rapidement mention dans le milieu universitaire (22,23). Une étude menée par Preto en 2006 mettait d'ailleurs de l'avant une insatisfaction devant l'absence de compensation chez des membres de CÉR affiliés au milieu universitaire canadien (21). Un cadre et un rapport réalisés par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) concernant les ressources humaines, financières et matérielles disponibles pour les CÉR du réseau de la santé évoquent aussi les insatisfactions des CÉR face aux ressources qui leur sont allouées (24,25). L'un de ces documents aborde notamment la question de la compensation des membres de CÉR, souhait récurrent chez plusieurs de nos panélistes. La grille proposée par le MSSS date des années 2000-2010 (25) et elle est présentement en cours de révision. Il s'agit d'une nouvelle encourageante face à cet enjeu récurrent qui affecte le recrutement des membres des CÉR, comme l'évoquent les panélistes dans notre étude. Si cette grille est développée par le MSSS et à destination des CÉR du réseau de la santé et des services sociaux, elle pourra également servir d'inspiration pour le réseau universitaire et collégial.

Finalement, concernant les questions de recrutement, les difficultés rencontrées par nos panélistes sont aussi présentes dans les écrits disponibles. Plus précisément, les difficultés de recrutement de membres de la communauté relevés par les panélistes sont également notées par Avard et ses collègues (26). Ces derniers indiquent que ces difficultés peuvent être liées au manque de clarté du rôle de représentant de la communauté, du profil recherché ou encore au manque de connaissances et de formation des personnes qui pourraient tenir ce rôle au CÉR (26).

Face à ces différents enjeux en matière de disponibilités de ressources pour les CÉR du collégial, les panélistes ont partagé des pistes de solutions et de recommandations pour moduler ou pallier les conséquences de ceux-ci. Ces pistes sont présentées plus loin.

Enjeu 2 Recherche relevant de plusieurs autorités

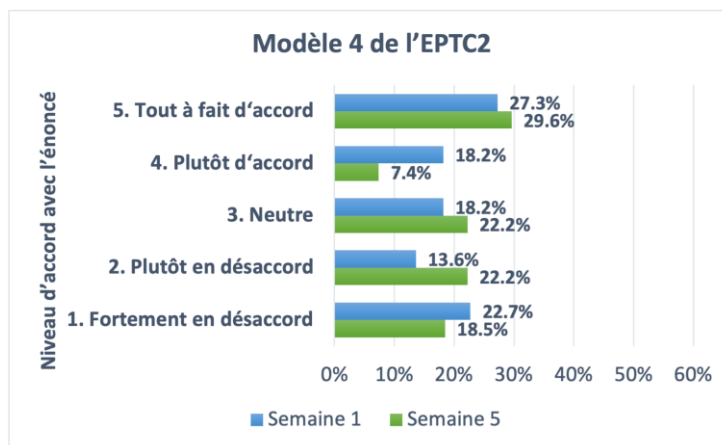
Les projets relevant de plusieurs autorités sont un défi pour tous les CÉR, y compris ceux du collégial. Dans la version révisée de l'EPTC2 2022 (chapitre 8), les trois organismes proposent différents modèles permettant l'évaluation éthique de ces projets :

- Modèle 1 : Évaluation déléguée à un CÉR spécialisé, externe ou multi-établissement;
- Modèle 2 : Évaluation réciproque des CÉR grâce à une entente officielle;
- Modèle 3 : Évaluation par un seul CÉR pour les projets à risque minimal et reconnaissance par les autres CÉR de cette évaluation;
- Modèle 4 : Évaluation indépendante de l'éthique par plus d'un CÉR.

Durant le Delphi, les panélistes ont donc partagé leur avis sur ces modèles, leur faisabilité et le caractère souhaitable de leur utilisation.

Énoncé 5 : Selon l'EPTC 2, l'évaluation indépendante de l'éthique d'un projet relevant de plusieurs autorités par le CÉR de chaque établissement concerné (modèle 4) devrait être évitée autant que possible et n'avoir lieu qu'en « dernier recours » (EPTC 2, 2022, p. 157).

Figure 7 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 5 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



Face à cet énoncé, un dissensus important apparaît. Parmi les 11 panélistes plutôt ou fortement en désaccord, la majorité (n=10) précise qu'au vu des particularités de chaque milieu de recherche, de chaque établissement collégial et de chaque CÉR, non seulement le niveau de risque peut être perçu différemment, mais en plus, chaque CÉR peut avoir des perspectives et des questionnements différents sur un même projet, d'où la nécessité que le projet soit évalué par tous les CÉR concernés. D'autres panélistes (n=5) indiquent qu'au vu de la responsabilité et de l'imputabilité de chaque CÉR vis-à-vis des projets approuvés et ayant lieu sous ses auspices, un regard spécifique de chaque CÉR concerné devait avoir lieu. Dans certains commentaires (n=7), des enjeux de confiance entre CÉR peuvent aussi être notés :

Le fait qu'un seul CÉR soit responsable de l'évaluation éthique pour d'autres établissements et donc d'autres CÉR est à mon sens totalement inapproprié, que ce soit pour les projets à risque minimal ou non. Mon opinion est appuyée sur la réputation et parfois sur les différentes expertises des membres des CÉR des différents établissements touchés par cette approche de l'EPTC2. Cette approche qui vise selon moi essentiellement à accélérer les procédures de recherche et by-passant les autres CÉR impliqués. Cela pourrait éventuellement mener à la dévitalisation des différents CÉR locaux si ces derniers ne se trouvent pas dans un établissement qui initie des recherches. [...] (panéliste 7, 13 votes, niveau d'accord 3,15/5)

À l'inverse, les panélistes (n=10) plutôt ou tout à fait en accord expliquent que cela permettrait d'alléger non seulement la charge de travail des CÉR du réseau, mais aussi la lourdeur administrative que certaines équipes de recherche peuvent rencontrer :

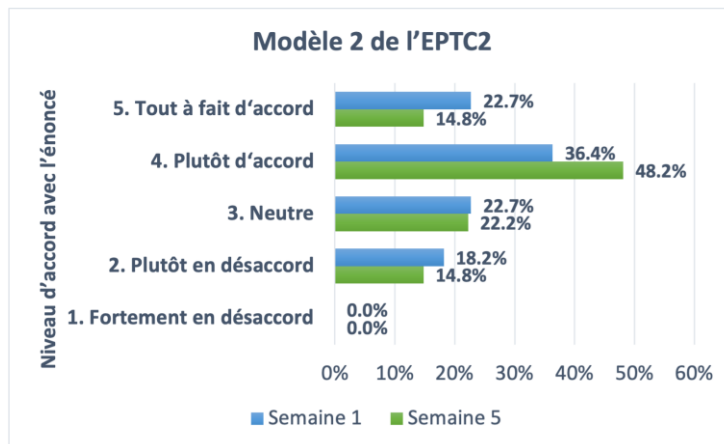
La lourdeur administrative dans l'évaluation éthique de la recherche est un frein à la recherche collégiale. Il s'agit évidemment d'un frein pour les chercheurs et chercheuses qui doivent obtenir des dizaines d'approbations éthiques pour un même projet. Il s'agit aussi d'un fardeau additionnel pour les coordonnateurs de CÉR qui doivent consacrer beaucoup de temps et d'effort à des demandes déjà approuvées ailleurs. Il y a aussi une perte de sens et de motivation chez les membres de CÉR qui doivent évaluer un projet à risque minimal qui a déjà été approuvé dans vingt autres cégeps. Finalement, le dédoublement de l'évaluation éthique de projets à risque minimal apporte très rarement une protection additionnelle aux participants. (panéliste 26, 12 votes, niveau d'accord 3,83/5)

Des panélistes (n=5) indiquant être en accord précisent que cette évaluation ne devrait s'appliquer que pour les recherches à risque minimal et qu'un CÉR devrait toujours avoir la possibilité d'évaluer un projet en détail s'il le juge nécessaire. D'autre part, de manière générale, le recours à un CÉR national ou général n'est pas souhaité par les panélistes, quel que soit leur choix de réponse.

Une ou un panéliste note également que le recours à des outils harmonisés pour l'évaluation éthique entre les CÉR permettrait de simplifier l'évaluation de projets multicentriques et plusieurs panélistes soulèvent que le développement d'un environnement de confiance entre les CÉR est aussi important.

Énoncé 6 : La possibilité d'ententes officielles de réciprocité entre plusieurs établissements prévue par l'EPTC 2 (modèle 2) vise à permettre un partage de la charge de travail entre CÉR et à éviter de dupliquer inutilement l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités. Au sein du réseau collégial, il existe de telles ententes de réciprocité qui permettent d'atteindre cette visée.

Figure 8 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 6 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



Plusieurs des panélistes plutôt ou tout à fait en accord avec cette affirmation (n=17), indiquent que bien que de telles ententes existent, en faisant notamment référence à celle de la Fédération des cégeps (n=3), des enjeux quant à leur utilisation pour des questions de spécificité de chaque milieu de recherche (n=3) et de responsabilité (n=2) existent. Ces panélistes ajoutent que de telles ententes sont possibles et plus adaptées si elles se font entre des établissements ayant des réalités similaires. Cependant, la question de la confiance entre CÉR revient de nouveau (n=3) :

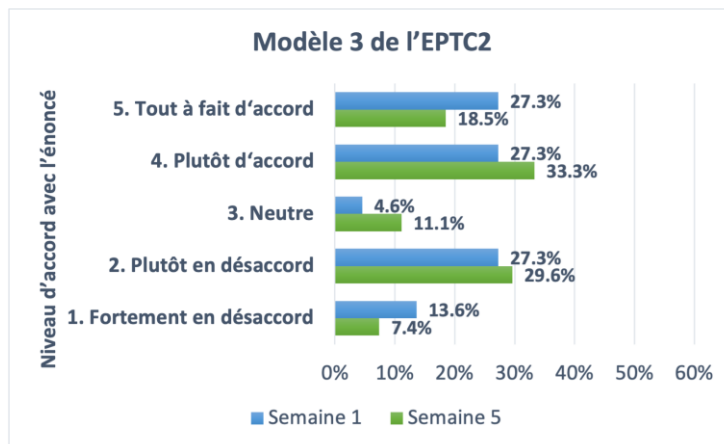
Oui, notre cégep est signataire d'une entente. Bien qu'il faille considérer les particularités locales de nos participants, je crois que chaque CÉR est suffisamment de bonne qualité pour assurer une évaluation éthique sur laquelle les autres CÉR peuvent se fier. L'harmonisation des outils entre les CÉR faciliterait cependant les choses afin que tous utilisent des balises communes pour l'évaluation. (panéliste 18, 6 votes, niveau d'accord de 3,67/5).

Une ou un panéliste précise tout même que la confiance n'exclut pas le contrôle de ce qui a été fait par les autres CÉR. En revanche, quatre panélistes se disent plutôt en désaccord avec l'énoncé, avançant que quoi qu'il arrive, chaque CÉR devrait pouvoir avoir un droit de regard sur les projets qu'il approuve ou reconnaît.

Enfin, parmi les six panélistes dont l'avis était neutre, certains évoquent l'existence de l'entente de la Fédération des cégeps, mais trouvent que celle-ci est redondante avec le modèle 3 de l'EPTC2 qui concerne aussi les projets à risque minimal, et devrait donc être bonifiée. D'autres encore, expliquent ne pas avoir connaissance de telles ententes dans le milieu collégial.

Énoncé 7 : Depuis janvier 2023, l'EPTC 2 permet l'utilisation d'un nouveau modèle alternatif (modèle 3) pour l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités : l'évaluation par un seul CÉR pour les projets à risque minimal et la reconnaissance par d'autres CÉR de cette évaluation, sans la nécessité d'une entente officielle préalable. Ce nouveau modèle simplifiera l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités par les CÉR du milieu collégial.

Figure 9 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes pour l'énoncé 7 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



Dans le contexte du réseau collégial, les panélistes ont des avis très différents (niveau de stabilité égal à 60%) sur la simplification réelle de l'évaluation éthique que peut apporter ce modèle. Soulignons que ce modèle n'était pas encore largement utilisé lors de notre consultation Delphi, du fait de son introduction récente (janvier 2023) dans l'EPTC2.

Les dix panélistes fortement ou plutôt en désaccord, notent des enjeux de confiance (n=3), de perspectives différentes sur les projets selon les CÉR et la réalité de leur établissement (n=2), d'évaluation différente du niveau de risque (n=2) et de responsabilité (n=2) qui viennent remettre en question la possibilité de recourir à ce modèle :

Il arrive que certains CÉR jugent un projet à risque minimal et que d'autres jugent le même projet à risque plus que minimal. Il me semble que chaque collègue qui a un CÉR devait exiger que son CÉR juge le niveau de risque de chaque projet qui se déroule au sein de son institution (à moins bien sûr que le collègue ait déjà délégué son évaluation éthique au CÉR d'un autre collègue). Ceci est d'autant plus important puisque, d'après les infos reçues lors de la formation sur l'EPTC 2022, s'il y a des poursuites en lien avec l'aspect éthique du projet, ce n'est pas uniquement le CÉR qui a évalué le projet qui sera concerné, c'est chacun des collègues qui sera visé individuellement. (panéliste 15, 14 votes, niveau d'accord 3,86/5)

À l'inverse, parmi les 14 panélistes plutôt ou tout à fait en accord avec l'énoncé, plusieurs indiquent ainsi que si un encadrement est mis en place et basé sur des procédures d'évaluation adaptées et peaufinées, qu'il y a une harmonisation des outils utilisés pour la demande d'évaluation (n=9), que les CÉR peuvent convenir d'une définition commune d'un risque minimal (n=1) et que le CÉR principal qui a réalisé l'évaluation éthique initiale est responsable et imputable (n=3), cette reconnaissance peut avoir lieu. Ainsi, un panéliste indique que ce modèle peut être utilisé :

[...] parce que ce n'est pas aussi contraignant et "mur à mur" que l'entente multi-établissements qui nous avait été proposée. Cela dit, si un risque est évalué ailleurs comme minimal, je n'accepte pas d'en être tenu responsable sans pouvoir l'analyser d'abord. (panéliste 17, 10 votes, niveau d'accord 4/5)

La ou le panéliste 26 ajoute :

Tout d'abord, ce modèle est bien parce qu'il incitera les CÉR à se parler entre eux. Ensuite, ce modèle donne plus de liberté aux CÉR dans l'approche proportionnelle à l'évaluation. Après une lecture rapide en sous-comité d'un projet préapprouvé, nous allons reconnaître l'évaluation de l'autre CÉR si : 1) le projet est à risque minimal, 2) notre évaluation n'apporterait pas de protection additionnelle aux participants et participantes. Si nous croyons que le projet de recherche pourrait ne pas être à risque minimal ou si nous croyons que le CÉR initial n'a pas pris en compte la réalité collégiale (p. ex. participants mineurs) dans son évaluation, nous allons communiquer avec le CÉR initial pour lui signaler que nous procéderons à une évaluation complète. (panéliste 26, 11 votes, niveau d'accord 3,82/5)

À l'image de cette personne, une ou un autre panéliste évoque l'idée qu'une personne du CÉR, par exemple une conseillère ou un conseiller, ou même une ou un membre, pourrait regarder les demandes de reconnaissances et décider de faire évaluer ou non le projet par le CÉR selon les possibles enjeux locaux que celui-ci soulèverait.

Enfin, seuls trois panélistes indiquent avoir un avis neutre. En plus des mêmes questionnements autour de la définition du risque minimal qui peut affecter les reconnaissances souhaitées, la ou le panéliste 22 explique que plus de précisions et d'informations sur ce modèle devraient être obtenues avant de l'utiliser :

Je crois qu'il faudrait présenter une évaluation basée sur les risques de cette pratique : est-ce que les avantages de cette simplification de la procédure d'évaluation éthique pour les équipes de recherche permettent réellement de contrebalancer les inconvénients pour l'autonomie du CÉR local et aux CA des institutions? (panéliste 22, 9 votes, niveau d'accord 3,67/5)

Discussion

L'enjeu de l'évaluation de projets de recherche relevant de plusieurs autorités est récurrent dans tous les milieux de recherche au Canada. Bien que les écrits disponibles énumèrent plutôt les conséquences négatives de l'évaluation indépendante par chaque CÉR d'un projet multicentrique pour les équipes de recherche et l'avancement de la science (27-29), les panélistes de notre étude soulèvent d'autres préoccupations en lien avec la réalisation de leur mandat et l'imputabilité de chaque CÉR.

Les modèles encourageant la reconnaissance d'une approbation éthique des projets de recherche multicentriques impliquent une collaboration entre différents établissements et CÉR. Cependant, l'harmonisation du processus d'évaluation éthique entre plusieurs sites peut s'avérer difficile en raison des différences entre les politiques, les procédures et les interprétations des lignes directrices en matière d'éthique. Cela suppose donc que les CÉR aient confiance en l'évaluation que leurs pairs peuvent faire (28), et cela n'est pas toujours le cas comme l'ont avancé plusieurs panélistes de notre étude et des auteurs (30). Plusieurs auteurs indiquent d'ailleurs que l'évaluation du niveau de risque ou l'analyse des enjeux éthiques peuvent être différentes d'un CÉR à l'autre (27,28,30). Ainsi, la préoccupation pour le bien-être des participantes et participants protégés par chaque CÉR ainsi que la question de la responsabilité et de l'imputabilité face aux décisions prises par un autre CÉR et simplement reconnues par un CÉR local sont un frein à l'utilisation de la reconnaissance d'approbation éthique. Comme le notent Ferguson et Master (2016), même si les modèles de reconnaissance semblent apporter des effets positifs – une diminution du temps de traitement des demandes par exemple – sa mise en place de manière viable et efficiente doit encore être étudiée et développée.

De plus, les projets multicentriques impliquent souvent des participantes et participants de diverses origines géographiques et culturelles. Les CÉR doivent tenir compte du contexte local et veiller à ce que les protocoles de recherche respectent les différences et les normes culturelles. L'évaluation indépendante par chaque CÉR est donc intéressante pour une prise en compte pointue de ces aspects (28). Ainsi, bien que l'EPTC2 2022 recommande l'utilisation de la reconnaissance de l'approbation éthique pour les projets multicentriques à risque minimal, d'après cette même politique, il s'agit de la responsabilité de tout CÉR de prendre en considération les enjeux locaux. Si lors d'une demande de reconnaissance, un CÉR local estime qu'il doit évaluer le projet, il faut qu'il l'évalue. Ces particularités locales peuvent donc mettre à mal la simplification du processus d'approbation éthique de projets multicentriques.

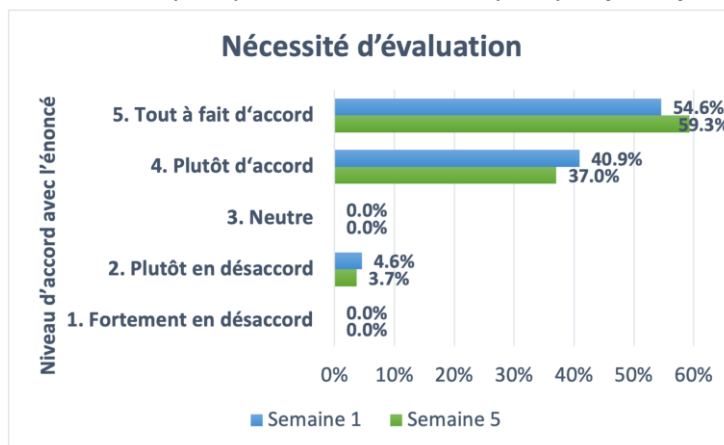
Aussi, comme le mentionnent une ou un panéliste et les écrits disponibles sur le sujet (27,28), les études multicentriques peuvent mettre à rude épreuve les ressources des différents CÉR. Par exemple, Caulfield et ses collègues (2011) font un lien direct entre l'enjeu de la disponibilité des ressources et celui de l'approbation éthique des projets multicentriques. Pour eux, « la formation continue des membres de CÉR et les mesures de recrutement et de rétention des membres expérimentés sont également des stratégies importantes pour améliorer l'évaluation éthique et réduire la variabilité du temps nécessaire à l'évaluation des protocoles. » (27, p.90; traduction libre). Enfin, il paraît important de souligner qu'en lien avec les propositions faites par les panélistes quant aux outils ou pistes de solutions qui pourraient faire avancer les pratiques sur ce sujet, l'échange autour de forums ou de communautés de pratique permettrait d'encourager les différents CÉR à se connaître et à réfléchir ensemble à une simplification de ce processus, tout en favorisant la création d'un environnement permettant de tisser des liens de confiance.

Enjeu 3 Évaluation de l'éthique des activités de recherche menées dans le cadre de cours et dont l'objectif principal est pédagogique

Nous avons sondé les panélistes sur la question de l'évaluation éthique des activités de recherche menées dans le cadre de cours et dont l'objectif principal est pédagogique, puisque ces activités peuvent représenter un grand volume de projets à évaluer et qu'ils peuvent mettre à risque les personnes qui y participent.

Énoncé 8 : L'évaluation de l'éthique des activités de recherche menées par des étudiantes ou étudiants dans le cadre de cours (et dont l'objectif principal est pédagogique) est souhaitable.

Figure 10 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes avec l'énoncé 8 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



La quasi-totalité des panélistes (n=26) sont plutôt ou tout à fait d'accord avec cet énoncé. Ils et elles indiquent que cette évaluation est nécessaire du fait des risques potentiels pour les participants humains qui peuvent y prendre part. Ils et elles ajoutent en général que ces projets devraient être systématiquement à risque minimal (n=4) et que la réalisation de cette évaluation éthique serait l'occasion de sensibiliser les étudiantes et étudiants à l'éthique de la recherche (n=9). D'autre part, des enjeux et des défis en lien avec cette évaluation sont soulevés : l'opérationnalisation de cette évaluation (n=15); la définition d'une activité de recherche (n=3); la responsabilité (CÉR ou professeur, professeur) de l'évaluation de cette activité (n=4); et l'exigence de temps et de ressources pour traiter ces évaluations (n=3) puisque le CÉR n'a pas toujours le temps pour regarder toutes ces activités et que les professeurs et professeurs ne sont pas nécessairement formés pour faire cette évaluation ou même qu'ils ou elles sont en conflit d'intérêts comme le note une ou un panéliste. La ou le panéliste 26 explique ainsi être :

En accord, à cause des risques potentiels pour les participants. Par contre, c'est une zone très grise et aussi très sensible auprès du personnel enseignant. La première zone grise est la responsabilité des enseignants et des CÉR. La deuxième zone grise, qui est la plus importante, et la moins discutée selon moi, est la définition de ce qu'est et de ce qui n'est pas une recherche dans le cadre d'un cours de cégep. (panéliste 26, 11 votes, niveau d'accord 4,09/5).

La ou le panéliste 9 autre revient sur la responsabilité d'évaluation et les ressources nécessaires pour la réaliser :

Oui pour protéger les participants et apprendre les bonnes pratiques aux étudiants qui s'initient à la recherche. Mais en trouvant des façons de fonctionner réalistes pour les disponibilités des CÉR. Plusieurs soulèvent que cette évaluation devrait être faite par l'enseignant : le problème est que l'enseignant se trouve en conflit d'intérêts (pourrait souhaiter que les projets soient acceptés "tels quels" par gain de temps dans le contexte de surcharge de travail... (panéliste 9, 6 votes, niveau d'accord 4,17/5)

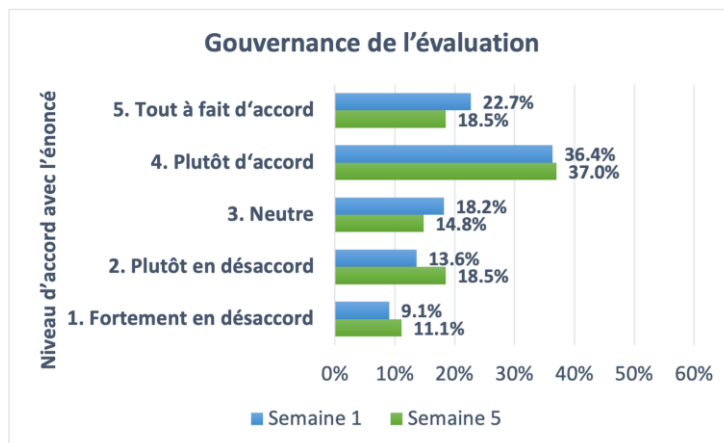
Ainsi, plusieurs se questionnent sur la forme que devrait prendre cette évaluation. Des dissensions pourront d'ailleurs être observées à ce sujet dans les résultats de la prochaine question.

Concernant la seule personne indiquant être en désaccord avec la nécessité d'évaluation éthique pour ces projets, elle n'est pas tant opposée à sa réalisation qu'à la manière de la faire. Ainsi, elle indique que cette évaluation est :

Souhaitable, bien sûr, certes. Mais ça peut être une évaluation éthique travaillée en classe avec la professeure. Si tous les projets doivent se retrouver au CÉR de l'établissement, ce serait une énorme transformation du rôle et de la place du CÉR pour notre établissement. Et puis les profs des cours de recherche se verraient en quelque sorte évalués, par la bande, par le CÉR, via les projets soumis par leurs élèves...? Ça m'apparaît délicat et, de toute manière, excessif. (panéliste 17, 11 votes, niveau d'accord 3,82/5)

Énoncé 9 : La protection des participantes et participants à ces activités de recherche dont l'objectif principal est pédagogique devrait relever du CÉR.

Figure 11 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes avec l'énoncé 9 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



Même si presque tous les panélistes sont d'accord pour qu'une évaluation éthique de ces activités de recherche dont l'objectif principal est pédagogique soit nécessaire, une plus grande dissension s'observe au sujet de l'entité ou de la personne qui devrait être responsable de celle-ci.

Si 60% (n=15) des panélistes sont plutôt ou tout à fait en faveur que ce soit le CÉR qui réalise cette évaluation, 30% (n=8) sont au contraire plutôt ou fortement en désaccord. Malgré cette divergence de position, il est intéressant de constater que les justifications fournies par les deux parties semblent s'appuyer sur les mêmes raisonnements. De manière générale, plusieurs personnes (n=12) souhaitent voir s'établir une collaboration entre les CÉR et les professeurs et professeures responsables de ces cours, afin de possiblement déléguer au moins en partie l'évaluation éthique, qui demanderait trop de ressources au CÉR si ce n'était pas le cas : il ne serait tout simplement pas en mesure de traiter la quantité de projets soumis. Les mêmes enjeux liés à cette évaluation sont aussi notés par les deux camps. Comment former les enseignantes et enseignants pour qu'ils et elles puissent se voir déléguer ou aider le CÉR à évaluer les projets de recherches des étudiantes et étudiants? Quel est le minimum de formation qu'ils et elles devraient avoir? Quelles sont les balises à communiquer au corps professoral pour réaliser cette évaluation? Il y a aussi un accord commun sur le fait que ces projets devraient être toujours à risque minimal.

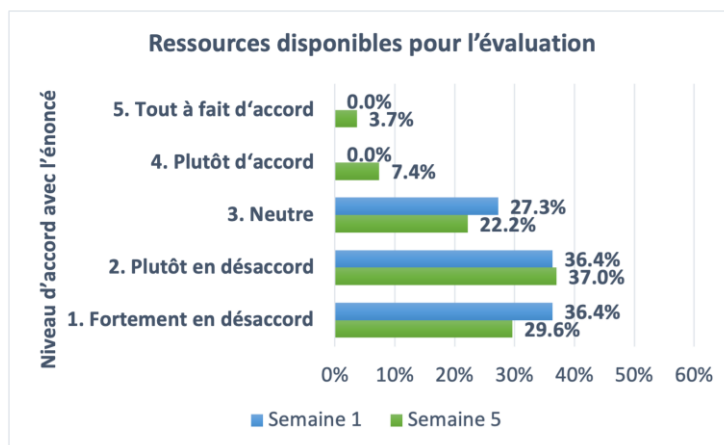
Ainsi, même si les justifications amenées sont sensiblement identiques et encouragent la collaboration, les panélistes accordent la responsabilité finale et l'imputabilité de l'évaluation éthique à deux entités différentes : pour 15 des panélistes, ce doit être le CÉR et pour huit autres, ce sont les enseignantes et enseignants. Une personne note aussi un enjeu important : les situations de conflits d'intérêts qui peuvent toucher les enseignantes et enseignants qui évaluent les projets de leurs propres élèves. Elle recommande ainsi de plutôt faire appel à une ou un collègue pour l'analyse éthique des projets.

Seuls quatre panélistes ont un avis neutre, dont l'une ou l'un partage la manière de fonctionner de son établissement :

Ici aussi nous nous sommes posés [sic] la question. Si l'étude pédagogique se faire [sic] au cœur d'un cours, voire de l'établissement, et qu'il n'y a pas de visé [sic] de publication, présentation à l'extérieur de l'établissement, la décision actuelle est de ne pas demander de CÉR. Je ne sais pas si cela est le meilleur choix. (panéliste 3, 3 votes, niveau d'accord 1,67/5)

Énoncé 10 : La formation, les outils et les ressources (financières, humaines et matérielles) disponibles pour réaliser l'évaluation éthique des activités de recherches dont l'objectif principal est pédagogique sont suffisants et adéquats.

Figure 12 : Représentation graphique de la répartition du niveau d'accord des panélistes avec l'énoncé 10 à la fin de la 1^{ère} semaine (n=22) et de la 5^{ème} semaine (n=27) de participation



Comme cela a déjà été abordé dans les réponses à la question précédente, près de 70% (n=18) des panélistes sont plutôt ou fortement en désaccord sur la suffisance et l'adéquation des ressources disponibles. Ils et elles notent un manque de ressources de manière générale (n=7), mais aussi de manière plus spécifique, que ces ressources soient financières (n=3), humaines (n=3) ou temporelles (n=4) pour l'évaluation éthique que ce soit le CÉR qui réalise l'évaluation – surtout si le nombre de projets à évaluer est multiplié –, ou les enseignantes et enseignants pour qui il manque de la formation selon les panélistes (n=6) :

Souvent, cette évaluation éthique est rapidement abordée, voire tout simplement évacuée, par manque de temps et/ou de ressources à tous les niveaux. (panéliste 7, 8 votes, niveau d'accord 4,13/5)

A contrario, seulement 10% (n=3) des panélistes sont plutôt ou tout à fait d'accord sur la disponibilité de ressources. Une ou un de ces panélistes indique qu'il s'agit plus d'un problème de sensibilisation à l'éthique de la recherche des professeures et professeurs et des étudiantes et étudiants que d'un enjeu de ressources. Cette disparité explique encore une faible stabilité de groupe (51%) qui appuie un désaccord persistant.

Discussion

L'évaluation des activités de recherche menées par des étudiantes et étudiants dans le cadre de cours est en soi un enjeu important pour les CÉR du réseau collégial. Peu de littérature scientifique sur le cas des étudiantes et étudiants du collégial est disponible (31). De même, peu d'informations sont données dans les textes normatifs d'éthique de la recherche sur l'évaluation de ce type de projet. Par exemple, selon l'EPTC2 2022, c'est le CÉR qui est responsable de l'évaluation éthique de ces projets :

L'évaluation par le CÉR [...] couvre aussi les activités de recherche qui font partie d'un cours, dont l'objectif principal est pédagogique, à cause des risques potentiels pour les personnes recrutées pour participer à ces activités, et le fait que, de leur point de vue, ces activités peuvent sembler impossibles à distinguer de celles qui correspondent à la définition de "recherche" énoncée dans la Politique (4, Application de l'article 6.12).

Cependant, l'évaluation peut aussi être déléguée à d'autres personnes, si le CÉR l'accepte :

Les évaluateurs délégués sont sélectionnés parmi les membres du CÉR, sauf dans le cas de l'évaluation de l'éthique d'activités de recherche exécutées par des étudiants dans le cadre d'un cours. Dans ce cas, l'évaluation peut être déléguée au département, à la faculté ou une entité équivalente comme il est indiqué ci-après. (4, p.121)

Ainsi, même si l'évaluation peut se faire par le CÉR ou par une autre personne ou entité si l'évaluation est déléguée, aucune précision n'est apportée sur le processus qu'il faudrait suivre pour opérationnaliser cette évaluation (4). Les panélistes de l'étude tout comme des auteurs (31,32) ont appuyé la nécessité d'une telle évaluation de ces projets. Comme les participantes et participants peuvent s'exposer à des risques en prenant part à ces recherches, notamment puisque les étudiantes et étudiants peuvent souhaiter mener des recherches sur des sujets « sensationnels », l'évaluation éthique de ces projets est donc nécessaire (32). Cela dit, un auteur explique que ce type d'activité vise un apprentissage pédagogique et non une volonté

de faire avancer la science comme le serait un véritable projet de recherche (33). Cette distinction est intéressante quand on se réfère à la définition de la notion de recherche donnée par l'EPTC2 qui suppose « une démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique. » (32, p.4). C'est cette difficulté à définir si une activité de recherche menée par une étudiante ou un étudiant dans le cadre d'un cours relève bien de la notion de recherche qui peut être à l'origine des questions portant sur la nécessité d'évaluer ces activités.

Cependant, si nous partons du principe que cette évaluation est nécessaire comme le mentionnent les panélistes, des questions liées au processus d'évaluation émergent, notamment, du fait du manque de ressources des CÉR pour évaluer ces projets qui représentent une quantité de travail importante pour leur membre (31). À l'instar des panélistes, les articles scientifiques ne s'accordent pas tous sur qui devrait être responsable de cette évaluation et selon quelles modalités. Certains mettent de l'avant que tous les travaux pratiques proposés dans le cadre d'un cours et qui sont prédéterminés, c'est-à-dire que les méthodes qui seront employées sont déjà définies par exemple, devraient être soumis par la ou le responsable du cours au CÉR pour examen en amont du cours (32,33). D'autres encore indiquent que la demande d'approbation éthique de projets directement développés par des étudiantes et étudiants revient à l'enseignante ou l'enseignant qui dirige le cours (32). Ultimement, comme l'explique Foot (33), cette personne demeure responsable de la recherche et de l'aspect éthique des projets menés par ses étudiantes et étudiants. Nous pouvons toutefois noter que cette solution supposerait que l'enseignante ou l'enseignant ait connaissance des exigences de l'EPTC2, par exemple, en complétant avec succès la FÉR.

Le recours à l'enseignante ou l'enseignant pour l'évaluation éthique des projets de ses étudiantes et étudiants soulève plusieurs enjeux, relevés tant par nos panélistes que dans les écrits disponibles. Tout d'abord, notons l'apparition d'éventuelles situations de conflits d'intérêts si une enseignante ou un enseignant évalue l'aspect éthique des recherches de ses propres élèves (12), même si ces enseignantes et enseignants ne le perçoivent pas nécessairement comme tel (31). Des mesures de mitigation de ces potentiels conflits devraient être mises en place. En effet, pour assurer une évaluation la plus adéquate possible, les enseignantes et enseignants doivent non seulement avoir une formation en éthique de la recherche, mais il faut que le processus d'évaluation soit bien défini et que son intégration dans la dynamique du cours soit optimale. Cela dit, des auteurs (32) indiquent qu'une fois le processus mis en place, son utilisation semble se dérouler sans encombre. Ils avancent également l'importance de sensibiliser et former les étudiantes et étudiants à l'éthique de la recherche afin d'assurer le développement et la réalisation de recherches respectant les standards éthiques (31,32). Cette sensibilisation peut se faire soit durant leur parcours académique, soit par les interactions qu'ils et elles pourraient avoir avec le CÉR (34). L'importance de cette sensibilisation est aussi relevée par les panélistes de notre étude. Bien que des défis d'intégration d'une telle formation dans le cursus des étudiantes et étudiants du collégial puissent émerger, la réalisation de discussions et de réflexions autour de cette intégration devrait avoir lieu puisque, quel que soit le processus d'évaluation souhaité, la formation à l'éthique de la recherche de la communauté étudiante ne pourra être que bénéfique.

Enfin, face à de tels questionnements, certains auteurs recommandent l'utilisation de fausses données puisque ces projets n'ont pour but que de familiariser les étudiantes et étudiants avec la recherche et non d'aboutir à un avancement de la science. Si de fausses données sont utilisées, le recours à des données en libre accès ou à des données publiques serait aussi une possibilité. Ainsi, d'après Gallagher et ses collègues (2013), « si les données simulées permettent d'atteindre le résultat de l'apprentissage, il n'est pas nécessaire de soumettre de vrais patients aux inconvénients de la participation. » (35, p.176; traduction libre).

Outils proposés

Plusieurs recommandations et besoins d'outils ont été suggérés par les panélistes impliqués dans cette étude. De manière générale, il semble nécessaire de référencer et de rassembler au même endroit toutes les formations et tous les outils disponibles en matière d'éthique de la recherche, notamment en contexte collégial. Un travail sur la dissémination et la promotion de ce référencement est essentiel puisqu'au vu des commentaires des panélistes, plusieurs personnes ne savent pas ce qui existe en matière de formation et où aller le chercher.

De manière plus spécifique, les panélistes demandent une offre plus grande de formations asynchrones. Elles et ils souhaitent également voir la mise en place d'une communauté de pratique et d'un forum d'échange pour pouvoir discuter de la réalité des membres de CÉR et des enjeux rencontrés avec leurs pairs. Cet intérêt pour les événements ou groupes de travail permettant d'échanger entre pairs est aussi relevé dans les écrits disponibles (18) dont leurs participantes et participants avancent qu'il s'agit d'opportunité de partager leur réalité et d'en apprendre plus sur celles des autres. Face à cette demande, nous pouvons constater que de telles initiatives sont déjà disponibles. Par exemple, l'ARC a lancé une communauté de pratique pour les membres de CÉR du collégial en septembre 2023 et organise également des cafés virtuels portant sur différents thèmes comme la gouvernance des CÉR du collégial, les modes d'évaluation en éthique de la recherche, etc. Il existe également le Forum québécois en éthique de la recherche (36), qui permet à ses membres d'échanger en ligne, de manière asynchrone. En complément de ces espaces de discussion, des formations portant sur différents sujets identifiés par nos panélistes sont aussi à l'agenda de l'ARC : modifications apportées à l'EPTC2, processus d'évaluation du niveau de risque des projets de recherche, aspects légaux des intervenants en éthique de la recherche, etc. Ces formations peuvent compléter les formations de bases offertes par le Groupe en éthique de la recherche et le Ministère de la Santé et des Services Sociaux grâce à leurs didacticiels respectifs.

Enfin, certains panélistes souhaitent également pouvoir accéder à un répertoire des CÉR du réseau collégial et de leurs membres ainsi qu'à un portrait général des CÉR du réseau et des pratiques en éthique de la recherche de celui-ci. Parmi ces

pratiques, des réflexions quant à la compensation des membres de CÉR sont fortement souhaitées. Les panélistes ont aussi souligné leur intérêt à bénéficier de guides pour définir ce qui est une activité de recherche, définir le niveau de risque d'un projet et des gabarits de FIC et de formulaire de dépôt de demande d'approbation éthique ont également été demandés. Un besoin de lignes directrices pour l'évaluation des projets de recherche réalisés par des étudiantes et étudiants dans le cadre de cours a également été soulevé. Des documents pouvant répondre à certains de ces besoins sont déjà disponibles pour le milieu collégial (3,12,37,38), pour d'autres réseaux universitaires ou de la santé (25,39,40), ou encore en voie d'être disponibles (mise à jour de la grille tarifaire pour la compensation des membres de CÉR par le MSSS, rapport portant sur le portrait des CÉR du collégial par l'ARC, etc.).

CONCLUSION

L'importance de se pencher sur les trois enjeux identifiés dans cet article nous a été confirmée par les panélistes. Qui plus est, les panélistes nous ont confirmé que les ressources disponibles pour l'évaluation éthique de la recherche en milieu collégial ne sont pas suffisantes, notamment en matière de ressources financières et humaines. L'offre de formation disponible est adaptée, mais de nouvelles modalités d'accès à ces formations devraient être développées, comme par exemple des formations asynchrones. Concernant l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités, il demeure difficile de mettre en place des ententes de reconnaissance, qu'elles soient officielles ou non, de manière efficace et pérenne puisque les questions de responsabilité et d'imputabilité, de confiance entre les CÉR et de diversité des terrains de recherche représentés par les nombreux établissements du réseau demeurent. Enfin, l'évaluation des activités de recherche conduites par les étudiantes et étudiants dans le cadre de cours dont l'objectif est pédagogique devrait être faite, idéalement à travers une collaboration entre les CÉR et les enseignantes et enseignants, en prêtant une attention particulière aux situations de conflits d'intérêts. Cependant, des questions demeurent quant à l'entité qui devrait assumer la responsabilité et l'imputabilité de cette évaluation, et quant à la mise en pratique de ces évaluations à cause des ressources exigées et du possible manque de formation des enseignantes et enseignants pour réaliser cette évaluation. Concernant les outils, nous avons pu constater que la plupart des outils souhaités par les panélistes étaient déjà disponibles, mais difficiles à trouver ou simplement peu connus. Avec l'aide de l'ARC, ces outils vont être répertoriés et d'autres vont être développés, afin de couvrir les demandes de la communauté d'éthique de la recherche du réseau collégial.

Il est aussi à noter que nous avons rencontré quelques limites dans cette étude. Tout d'abord, la méthodologie employée est relativement nouvelle et assez peu connue. Elle nécessite aussi l'usage d'une plateforme que les panélistes ne connaissaient pas encore, ce qui a pu entraîner quelques défis dans le déroulement de la participation. Pour certaines panélistes, il a été difficile de savoir dès le départ comment participer activement à la consultation, notamment à la phase de révision de leurs propres réponses. En effet, comme nous avons pu le constater dans le suivi de la participation, peu de panélistes ont révisé leurs réponses au fur et à mesure de la consultation. Il est difficile de savoir si cette absence de révision est due uniquement au fait que la consultation des réponses des autres panélistes ne les a pas fait changer d'avis, ou si nos choix méthodologiques, tels que la durée de la consultation, ou l'extraction et la présentation des explications, ont pu causer une certaine fatigue ou un épuisement qui aurait pu diminuer leur degré d'implication une fois leurs premières réponses fournies. Nous avons anticipé et tenté de prévenir cette difficulté aux meilleures de nos capacités. Pour ce faire, une vidéo explicative présentant la méthode du Delphi en temps réel et la navigation sur la plateforme Surveylet a été produite et rendue disponible aux panélistes. Cette vidéo semble avoir été appréciée par les panélistes. Lors d'études à venir, d'autres stratégies seront développées pour augmenter encore davantage le confort et la participation dynamique des panélistes.

Une autre limite de cette étude se situe dans la programmation même de la plateforme Surveylet. Il n'était pas possible pour les panélistes de consulter l'historique des commentaires des autres panélistes une fois qu'une réponse avait été révisée. Elles n'ont donc pas pu suivre l'évolution explicite des éventuels changements de position et de justification effectués par une ou un panéliste. Si cette option peut s'avérer intéressante, elle pourrait cependant accroître le niveau de fatigue et l'attrition.

Les panélistes ont eu la possibilité de s'exprimer leur niveau d'accord avec les justifications apportées par les autres. Cependant, elles ne pouvaient pas justifier leur choix, il est donc difficile de savoir pour quelles raisons elles sont en accord ou en désaccord avec l'explication. De plus, sans cette possibilité, il est difficile de savoir si elles sont en accord ou en désaccord avec l'ensemble de l'explication, ou avec seulement certaines parties de celle-ci, lorsque l'extrait contient plusieurs arguments ou idées différentes. Même si une analyse générale est possible, certaines nuances et précisions restent donc manquantes.

Malgré ces quelques limites liées à la méthodologie employée et à l'usage d'une plateforme en ligne, cette étude a permis de mettre en lumière les enjeux principaux rencontrés dans la pratique par la communauté d'éthique de la recherche du collégial. Elle a aussi permis de souligner d'autres enjeux sur lesquels il serait pertinent de se pencher dans l'avenir, comme par exemple, l'évaluation de projets de recherche faisant appel à l'intelligence artificielle, ou encore les relations entre l'administration des établissements collégiaux et les CÉR. De même, la place des CÉR du collégial dans le portrait général de l'éthique de la recherche est aussi un enjeu identifié par un panéliste :

La reconnaissance. Malgré que notre CÉR possède une solide expertise et traite un fort volume de projets, il est parfois regardé “de haut” par les CÉR universitaires et certains chercheurs. Heureusement, c’est de moins en moins vrai, car de plus en plus de chercheurs universitaires font appel à notre service-conseil en éthique et les chercheurs de notre établissement ont réellement confiance à notre expertise. Toutefois, cette reconnaissance est longue à obtenir et est le fruit d’un travail acharné. Je pense que les CÉR du réseau collégial auraient intérêt à rayonner davantage. (panéliste 20)

Enfin, bien que cette recherche ait pris place dans le milieu collégial, il serait pertinent de se pencher également sur ces enjeux tels que vécus par les CÉR universitaires, ou encore dans le contexte du réseau de la santé et des services sociaux. D’autres secteurs géographiques au Canada pourraient aussi être d’intérêt.

Reçu/Received: 11/01/2024

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les collaboratrices et collaborateurs à cette étude pour leurs contributions tout au long de la recherche qui ont permis de l’enrichir grâce à leur expertise et expérience. Plus particulièrement, nous remercions : 1) Mme Lynn Lapostolle, professeure de français au cégep du Vieux Montréal et directrice générale de l’Association pour la recherche au collégial (ARC). Son rôle de sein de l’ARC l’a amenée à diriger toutes les actions de cette association (rédaction de mémoires, préparation d’outils, conception d’Ateliers CÉR, cocréation du Forum québécois en éthique de la recherche) en matière d’éthique de la recherche depuis 2007; 2) M. Michel Bergeron qui travaille en éthique de la recherche depuis 1992 et enseigne l’éthique de la recherche à l’Université de Montréal depuis 2003. Il agit présentement comme président du CÉR de l’École nationale de cirque, un collège privé subventionné, ainsi qu’au CÉR de l’Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, auquel le cégep de l’Abitibi-Témiscamingue a délégué son pouvoir d’évaluation éthique. Il a participé à la rédaction et à la révision des versions 2010 et 2014 de l’EPTC 2; 3) M. Sylvain Auclair est professeur de philosophie et président du CÉR au cégep de Sainte-Foy, qui a apporté sa connaissance du milieu et son expertise en éthique de la recherche en milieu collégial; 4) Mme Isabelle Laplante, bibliothécaire professionnelle au Centre de documentation collégiale, qui nous aide à rendre accessibles les outils développés dans le cadre de cette recherche. Les auteurs remercient également les Fonds de recherche du Québec pour le financement accordé à la Pr. Marceau et au Pr. Dupras pour le projet intitulé « Les comités d’éthique de la recherche (CÉR) en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources » (2023-ETH-323592), financé dans le cadre de l’appel à projet Ethic_C. En plus d’accorder un dégageant à la Pr. Marceau, le financement a permis d’octroyer une bourse à Mme Marie-Alexia Masella pour sa contribution à la recherche et la rédaction de cet article.

Conflits d’intérêts

Aucun à déclarer

Publié/Published: 21/06/2024

Acknowledgements

The authors would like to thank the collaborators in this study for their contributions throughout the research, which were enriched by their expertise and experience. In particular, we would like to thank: 1) Lynn Lapostolle, Professor of French at Cégep du Vieux Montréal and Executive Director of the Association pour la recherche au collégial (ARC). As a member of ARC, since 2007 she has directed all the association’s research ethics activities (writing briefs, preparing tools, designing REB workshops, co-creating the Forum québécois en éthique de la recherche); 2) Michel Bergeron, who has worked in research ethics since 1992 and taught research ethics at Université de Montréal since 2003. He is currently President of the REB of the École nationale de cirque, a subsidized private college, as well as the REB of the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, to which the cégep de l’Abitibi-Témiscamingue has delegated its ethics review authority. He participated in the drafting and revision of the 2010 and 2014 versions of the TCPS2; 3) Sylvain Auclair, professor of philosophy and chair of the REB at Cégep de Sainte-Foy, who contributed his knowledge of the milieu and his expertise in research ethics in the college environment; 4) Isabelle Laplante, library professional at the Centre de documentation collégiale, who helped us make accessible the tools developed as part of this research. The authors would also like to thank the Fonds de recherche du Québec for funding Marceau and Dupras for the project entitled “Les comités d’éthique de la recherche (CÉR) en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources” (2023-ETH-323592), funded under the Ethic_C call for projects. In addition to granting a release time to Marceau, the funding made it possible to award a bursary to Marie-Alexia Masella for her contribution to the research and writing of this article.

Conflicts of Interest

None to declare

Édition/Editors:

Aliya Affdal

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent pour s’assurer des plus hautes normes éthiques de la publication, y compris l’identification et la gestion des conflits d’intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d’excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal’s standards of excellence.

Évaluation/Peer-Review:

Les recommandations des évaluateurs externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeurs et les auteurs dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme évaluateur n’indique pas nécessairement l’approbation de ce manuscrit. Les éditeurs de la [Revue canadienne de bioéthique](#) assument la responsabilité entière de l’acceptation finale et de la publication d’un article.

Reviewer evaluations are given serious consideration by the editors and authors in the preparation of manuscripts for publication. Nonetheless, being named as a reviewer does not necessarily denote approval of a manuscript; the editors of [Canadian Journal of Bioethics](#) take full responsibility for final acceptance and publication of an article.

RÉFÉRENCES

1. Lapostolle L. Consultations sur la SQRI 2022. [La recherche collégiale, vecteur de changement social et économique](#). Association pour la recherche au collégial; 2021.
2. Piché S, Lapostolle L. Pour une recherche collégiale diffusée, soutenue et reconnue. Dans : Cormier M, Côté M, Giroux N, Lavoie E, Perron J, éditeurs. Les Cégeps, 40 ans ... et après ? Presses de l'Université Laval; 2011. p. 83-98.
3. Association pour la recherche au collégial. [Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche](#). 2023.
4. Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. [Énoncé de politiques des Trois-Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2](#). 2022.
5. Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. [Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#). 2020.
6. Gouvernement du Québec. [Liste des Cégeps et collèges privés du Québec](#). 2021.
7. Comité intersectoriel étudiant. [La recherche au collégial : des fondements à la pratique. Que peuvent les FRQ pour bonifier l'expérience étudiante dans le réseau collégial de la recherche ?](#) 2019.
8. Lapostolle L. [Consultations sur des documents d'interprétation et de mise en œuvre de l'Énoncé de politique des Trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains 2 \(2018\)](#). 2021.
9. Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. [Énoncé de politiques des Trois-Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains – EPTC 2](#). 2018.
10. Drolet M-J, Rose-Derouin E, Leblanc J-C, Ruest M, Williams-Jones B. [Ethical issues in research: perceptions of researchers, research ethics board members and research ethics experts](#). Journal of Academic Ethics 2023;21:269-92.
11. Abdel-Akher H, Secrétariat de la conduite responsable en recherche. Résultats de la consultation publique sur l'EPTC2 de 2021. Conférence Virtuelle 2022 du CAREB-ACCÉR. 2022.
12. Bouchard NN, Briand M, Dumas M-C, Bergeron M, Lapostolle L. [Repères pour l'évaluation éthique des activités de recherche exécutées par les étudiantes et étudiants du collégial dans le cadre d'un cours](#). Association pour la recherche au collégial. 2021.
13. Varndell W, Fry M, Elliott D. [Applying real-time Delphi methods: development of a pain management survey in emergency nursing](#). BMC Nursing 2021;20:149.
14. Ekionea J-PB, Bernard P, Plaisent M. [Consensus par la méthode Delphi sur les concepts clés des capacités organisationnelles spécifiques de la gestion des connaissances](#). Recherches qualitatives 2011;29(3):168-92.
15. Dupras C, Birko S, Affdal A, Haidar H, Lemoine M-È, Ravitsky V. [Governing the futures of non-invasive prenatal testing: An exploration of social acceptability using the Delphi method](#). Social Science & Medecine 2022;304:112930.
16. Keeney S, Hasson F, McKenna HP. The Delphi Technique in Nursing and Health Research. Chichester, West Sussex: Wiley-Blackwell; 2011.
17. Aengenheyster S, Cuhls K, Gerhold L, Heiskanen-Schüttler M, Huck J, Muszynska M. [Real-time Delphi in practice — A comparative analysis of existing software-based tools](#). Technological Forecasting and Social Change. 2017;118:15-27.
18. Stockley D, Kinderman L, Egan R, Lam CY, Hastings A. [Evaluating the efficacy of the education and training program of the TCPS 2](#). Research Ethics 2017;13(3-4):102-14.
19. McGee P, Taylor G, Rawbone R, et al. [REC members' perceptions of their training needs: report of an AREC audit](#). Research Ethics. 2006;2(4):119-31.
20. Edwards SJ. [Are we educating our research ethics committees?](#) Research Ethics. 2017;13(3-4):99-101.
21. Preto CL. [The Roles and Challenges of Research Ethics Boards: Insights from the Membership Perspective](#). Master's thesis, University of Calgary, 2006.
22. Bousquet M-P, Williams-Jones B. [Au-delà de la bureaucratie obligatoire : comment bien travailler avec des comités d'éthique de la recherche](#). Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique. 2018;1(2):84-8.
23. Dragon J, Benoit M. [La protection du sujet humain dans le passage de l'ÉPTC1 à 2 : une étude de cas du recours aux données secondaires et au consentement implicite en formation clinique](#). Revue Gouvernance / Governance Review. 2017;14(1):43-65.
24. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. [Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains](#). Gouvernement du Québec; 2020.
25. Malouin E. [Les comités d'éthique de la recherche du réseau québécois de la santé et des services sociaux: rapport d'étude 2001-2002](#). Québec: Ministère de la santé et des services sociaux; 2004.
26. Avar D, Stanton-Jean M, Woodgate RL, Pullman D, Saginur R. [Research ethics boards and challenges for public participation](#). Health Law Review. 2009;17(2-3):66-72.
27. Caulfield T, Ries N, Barr G. [Variation in ethics review of multi-site research initiatives](#). Amsterdam Law Forum. 2011;3(1):85-100.
28. Ferguson A, Master Z. [Multisite research ethics review: problems and potential solutions](#). BioéthiqueOnline. 2016;5:7.
29. Upshur R. [Ne demandez pas ce que votre CER peut faire pour vous, mais bien ce que vous pouvez faire pour votre CER](#). Canadian Family Physician. 2011;57(10):1115-7.
30. Foster C. [Why do research ethics committees disagree with each other?](#) Journal of the Royal College of Physicians of London. 1995;29(4):315-8.

31. Briand M. [Documentation de la place occupée par l'éthique de la recherche et son évaluation dans les activités de recherche impliquant des êtres humains menées dans le cadre d'un cours à l'enseignement ordinaire par des étudiantes et étudiants du cégep de Jonquière](#). Maîtrise en enseignement, Sherbrooke: Université de Sherbrooke; 2023.
32. Winder B, Brunsdon V, Farnsworth B. [Student research and ethics: contributing to the debate](#). Psychology Teaching Review. 2007;13(1):48-50.
33. Foot HC. [Debating point: student research and ethics](#). Psychology Teaching Review. 2006;12(1):82-6.
34. Rich M. Everyday ethics for student research projects. 12th European Conference on Research Methodology for Business and Management Studies. Guimaraes, Portugal; 4-5 July 2013.
35. Gallagher CT, McDonald LJ, McCormack NP. [Undergraduate research involving human subjects should not be granted ethical approval unless it is likely to be of publishable quality](#). HEC Forum 2013;26:169-80.
36. [Forum québécois en éthique de la recherche](#).
37. Methot N, Bergeron M, Marceau E, Lapostolle L. [Conduite responsable et éthique de la recherche collégiale, le guide](#). Association pour la recherche au collégial et La Cité; 2021.
38. Lapostolle L, Marceau E. [Principaux textes normatifs en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains dans le domaine des sciences sociales et humaines](#). ARC; 2011.
39. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. [Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement](#). 2016.
40. Dubuisson W, Laflamme D, Tessier M, Côté H. [Suivi de la mise en oeuvre du Cadre de référence des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux pour l'autorisation d'une recherche menée dans plus d'un établissement](#). Québec: Direction des communications du Ministère de la santé et des services sociaux; 2017.

ANNEXE

Questions concernant les trois axes de recherche

*Cette recherche s'intéresse à votre expérience personnelle. Nous souhaitons rendre compte de la réalité de votre pratique, en nous basant sur votre vécu et votre avis. Il ne s'agit en aucun cas d'une évaluation de vos connaissances. Ainsi, pour chaque question, merci de **partager votre niveau d'accord** avec l'énoncé proposé et de **formuler quelques explications** pour soutenir votre réponse. Ces explications peuvent contenir des exemples, des précisions, des recommandations ou tout autre commentaire que vous jugez pertinent.*

Section 1 Ressources disponibles pour l'évaluation de l'éthique

- 1- Les personnes impliquées dans l'évaluation éthique des projets de recherche dans le réseau collégial possèdent généralement une formation adéquate ou suffisante en éthique de la recherche pour réaliser le mandat du CÉR. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse.

- 2- Les offres de formation en éthique de la recherche pour les personnes impliquées dans l'évaluation éthique des projets de recherche dans le réseau collégial sont adaptées et suffisantes. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse.

- 3- Les ressources (financières, humaines, organisationnelles, matérielles, etc.) nécessaires à la réalisation du mandat du CÉR sont disponibles et suffisantes. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse.

- 4- L'EPTC 2 indique dans son article 6.4 qu'un CÉR doit être composé d'au moins cinq membres : « Deux membres ayant une expertise pertinente dans les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CÉR ; un membre versé en éthique ; un membre ayant une bonne connaissance des lois applicables [...] ; un membre de la communauté n'ayant aucune affiliation avec l'établissement » (EPTC 2, 2022, p. 109-110). Dans le réseau collégial, les établissements arrivent aisément à satisfaire à ces exigences en matière de composition du CÉR. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 5- Auriez-vous d'autres observations à partager ou des pistes de solution à proposer quant aux ressources ou aux formations disponibles pour la réalisation de l'évaluation éthique de la recherche dans le réseau collégial ? (Question ouverte)

Section 2 Recherche relevant de plusieurs autorités

L'article 8.1 de l'EPTC 2 indique que chaque établissement est responsable d'évaluer les projets de recherche menés sous ses auspices, mais qu'il peut adopter un ou plusieurs modèles alternatifs permettant l'évaluation éthique de projets de recherche qui relèvent de plusieurs autorités. Dans sa version de 2022, le chapitre 8 de l'EPTC 2 présente les quatre modèles suivants :

Modèle 1 : Évaluation déléguée à un CÉR spécialisé, externe ou multiétablissement

Modèle 2 : Évaluation réciproque des CÉR grâce à une entente officielle

Modèle 3 : Évaluation par un seul CÉR pour les projets à risque minimal et reconnaissance par les autres CÉR de cette évaluation

Modèle 4 : Évaluation indépendante de l'éthique par plus d'un CÉR

Si vous souhaitez obtenir plus de précisions sur ces modèles, vous pouvez suivre le lien suivant : https://ethics.gc.ca/fra/tcps2-eptc2_2022_chapter8-chapitre8.html

- 6- Selon l'EPTC 2, l'évaluation indépendante de l'éthique d'un projet relevant de plusieurs autorités par le CÉR de chaque établissement concerné (modèle 4) devrait être évitée autant que possible et n'avoir lieu qu'en « dernier recours » (EPTC 2, 2022, p. 157). Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 7- La possibilité d'ententes officielles de réciprocité entre plusieurs établissements prévue par l'EPTC 2 (modèle 2) vise à permettre un partage de la charge de travail entre CÉR et à éviter de dupliquer inutilement l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités. Au sein du réseau collégial, il existe de telles ententes de réciprocité qui permettent d'atteindre cette visée. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 8- Depuis janvier 2023, l'EPTC 2 permet l'utilisation d'un nouveau modèle alternatif (modèle 3) pour l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités : l'évaluation par un seul CÉR pour les projets à risque minimal et la reconnaissance par d'autres CÉR de cette évaluation, sans la nécessité d'une entente officielle préalable. Ce nouveau modèle simplifiera l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités par les CÉR du milieu collégial. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

- Fortement en désaccord
- Plutôt en désaccord
- Neutre
- Plutôt d'accord
- Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 9- Auriez-vous d'autres observations à partager ou des pistes de solution à proposer face aux enjeux soulevés par l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités ? (Question ouverte)

Section 3 Évaluation de l'éthique des activités de recherche menées dans le cadre de cours et dont l'objectif principal est pédagogique

L'EPTC 2 précise que toute activité de recherche doit faire l'objet d'une évaluation de l'éthique (article 2.1) : « L'évaluation par le CÉR [...] couvre aussi les activités de recherche qui font partie d'un cours, dont l'objectif principal est pédagogique, à cause des risques potentiels pour les personnes recrutées pour participer à ces activités, et le fait que, de leur point de vue, ces activités peuvent sembler impossibles à distinguer de celles qui correspondent à la définition de "recherche" énoncée dans la Politique (Application de l'article 6.12). » (EPTC 2, 2022, p. 15).

- 1- L'évaluation de l'éthique des activités de recherche menées par des étudiantes ou étudiants dans le cadre de cours (et dont l'objectif principal est pédagogique) est souhaitable. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?
- Fortement en désaccord
 - Plutôt en désaccord
 - Neutre
 - Plutôt d'accord
 - Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 2- La protection des participantes et participants à ces activités de recherche dont l'objectif principal est pédagogique devrait relever du CÉR. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?
- Fortement en désaccord
 - Plutôt en désaccord
 - Neutre
 - Plutôt d'accord
 - Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 3- La formation, les outils et les ressources (financières, humaines et matérielles) disponibles pour réaliser l'évaluation éthique des activités de recherches dont l'objectif principal est pédagogique sont suffisants et adéquats. Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?
- Fortement en désaccord
 - Plutôt en désaccord
 - Neutre
 - Plutôt d'accord
 - Tout à fait d'accord

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 4- Auriez-vous d'autres observations à partager ou des pistes de solution à proposer face aux enjeux soulevés par l'évaluation éthique d'activités de recherches menées par des étudiantes et étudiants dans le cadre de cours dans le réseau collégial ? (Question ouverte)

Questions générales

- 5- Nous vous avons interrogé sur trois enjeux concernant l'éthique de la recherche au collégial. Pourriez-vous les classer, selon votre expérience, du plus problématique (n° 1) au moins problématique (n° 3) ?

___ Les ressources et la formation disponibles pour l'évaluation de l'éthique des projets de recherche

___ L'évaluation de l'éthique des projets de recherche relevant de plusieurs autorités

___ L'évaluation éthique des activités de recherche menées par des étudiantes et des étudiants dans le cadre de cours (et dont l'objectif principal est pédagogique)

Veillez, s'il vous plaît, expliquer votre réponse

- 6- Voyez-vous d'autres enjeux importants en lien avec l'évaluation éthique des projets par un CÉR au sein du réseau collégial ?